



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Conseil Communautaire
11 février 2021
Dole – 18 h 30

PROCÈS-VERBAL

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 79
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 83
Date de la convocation : 04 février 2021
Date de publication : 19 février 2021

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : P. Antoine (sauf notices n°16 et 17), D. Bernardin, M. Berthaud, P. Blanchet, J.-L. Bonin, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.-P. Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, J.-L. Croiserat, J.-P. Cuinet, J.-M. Daubigney, F. David, I. Delaine, C. Demortier, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.-P. Fichère, J.-B. Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, G. Ginet, I. Girod, N. Gomet, J. Gruet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.-R. Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, M. Hoffmann, P. Jaboviste, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneau, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, O. Lacroix, J. Lagnien (sauf notices n°15 à 18), J.-P. Lefèvre, J.-L. Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, A. Mathiot, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, J. Péchinot, A. Pernoux, L. Rabbe suppléé par B. Barret-Paques, J.-M. Rebillard, F. Rigaud, C. Riotte, J.-C. Robert, J.-Y. Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey, J.-M. Sermier, G. Soldavini, J. Stolz, D. Troncin, P. Verne, P. Viverge suppléé par R. Vandelle, J. Zasempa.

Délégués absents ayant donné procuration :
D. Germond à J.-B. Gagnoux, M. Mbitel à S. Champanhet, E. Pauvret à M.-R. Guibelin, H. Prat à L. Jarrot-Mermet.

Délégués absents non suppléés et non représentés :
P. Antoine (notices n°16 et 17), P. Jacquot, J. Lagnien (notices n°15 à 18).

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe BLANCHET.

M. le Président : Je suppose, à regarder la salle, que le *quorum* est largement atteint. Nous pouvons ouvrir cette séance.

Les pouvoirs sont les suivants : Hervé PRAT à Laetitia JARROT-MERMET, Daniel GERMOND à Jean-Baptiste GAGNOUX, Mohamed MBITEL à Stéphane CHAMPANHET, et Emeric PAUVRET à Marie-Rose GUIBELIN.

Il me revient aussi le rôle de désigner un secrétaire de séance.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Président : Par ordre alphabétique des communes, nous vous proposons aujourd'hui la désignation de Philippe BLANCHET. Pas de problème, c'est « d'accord ».

Ensuite, selon l'usage, nous avons l'approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 17 décembre 2020.

Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 17 décembre 2020

M. le Président : Vous avez pris connaissance du document. Avez-vous des observations ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte rendu du Conseil Communautaire du 17 décembre 2020.

Communication des décisions prises par le Président

Communication des décisions prises par le Bureau Communautaire

M. le Président : Nous avons ensuite les décisions prises sous ma délégation. Vous en avez la liste. Nous avons :

- une convention de prestation de services avec Rochefort-sur-Nenon ;
- l'étude diagnostic dans le cadre de la démarche prospective pour la médiathèque avec Vincent PACINI (cabinet consultant) ;
- des honoraires d'huissiers de justice pour 77,27 euros avec la société ABC Justice, avec Maître Valérie GUEDJ et avec la SCP S. LALEVE, S. LEPIN, M. FAVRE et A. BONASERA ;
- des mises à disposition de secrétaires de mairie à Villette-les-Dole, Abergement-la-Ronce, Eclans-Nenon, Jouhe, Biarne et Foucherans ;
- des conventions avec DIGISCRIB pour la numérisation de documents, avec l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics), WESCO et DPC pour l'achat de mobilier pour l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) de Tavaux ;
- des conventions de mise à disposition de personnel avec Jura service, avec Terre d'emploi Tempo ;
- des conventions avec la société MICHAUD pour le réaménagement de la cuisine scolaire de BEAUREGARD, pour le self de l'ALSH de Tavaux, pour la salle à manger, la cuisine et la laverie des nouveaux locaux de Tavaux ;
- une convention avec l'entreprise MAIGNAN pour la fabrication et la pose de rayonnages pour l'aménagement des nouveaux locaux à Tavaux ;
- la création d'un poste CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) ;
- une convention avec la société d'avocats CGBG pour 613 euros.

Vous avez ensuite d'autres opérations sans incidence financière, dont les avenants avec CODRA CONSEIL pour l'étude de mobilité sur notre territoire et avec la commune de TAVAUX/DOLEA/Syndicat Mixte Innovia, à la convention de déversement des eaux usées de la commune de Tavaux, dans le réseau d'assainissement du Syndicat Mixte Innovia.

Concernant les décisions par le Bureau Communautaire, nous avons :

- une attribution de subventions au titre du volet « entreprises » du Fonds Régional des Territoires pour 15 000 euros ;
- une mise à disposition de locaux pour un renouvellement de conventions sur des mises à disposition de bureaux et d'ateliers au Centre d'Activités Nouvelles ;
- une modification du tableau des effectifs ;
- une attribution de subventions au titre du volet « entreprises » du Fonds Régional des Territoires pour 28 000 euros dans le cadre du Plan de Relance ;
- une attribution de subventions au titre du volet « entreprises » du Fonds Régional des Territoires pour 18 500 euros.

Normalement, vous avez dû recevoir les détails de ces subventions. Ceci étant dit, les services sont à votre disposition si vous avez des questions.

Avez-vous des questions sur les décisions prises par le Président, dont vous avez la liste ? Je rappelle que toutes ces décisions sont prises juridiquement par le Président, mais elles sont toutes validées en Bureau. Je ne fais pas les choses tout seul dans mon coin. S'il n'y a pas de question, je vous propose de prendre acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte des décisions prises par le Président.

M. le Président : S'agissant des décisions prises par le Bureau Communautaire, avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de question, nous prenons acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte des décisions prises par le Bureau Communautaire.

M. le Président : Nous poursuivons.

NOTICE N° 01 : RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Une présentation est projetée en séance.

M. le Président : Vous avez pris connaissance du rapport qui vous a été soumis.

Évolution de la réglementation concernant le Rapport d'Orientations Budgétaires

Je vous rappelle que les textes prévoient que nous devons tenir un débat qui doit se concrétiser par un rapport. Ce rapport sera soumis au vote en fin de présentation. Ce ROB doit être fait dans les deux mois précédents le vote du budget que nous avons pressenti pour la séance du 8 avril. Vous avez tout le rapport détaillé dans votre dossier.

Principales données de la loi de finances pour 2021

- L'évolution des dotations aux collectivités

Nous rappelons simplement les données générales nationales. Vous connaissez l'évolution de l'enveloppe de DGF au fil des années. Elle est maintenant à peu près stabilisée à 26 milliards d'euros au niveau français. Il y a les affectations pour 4,5 milliards d'euros pour les départements et les régions pour la TVA, le fonds d'investissement pour 2 milliards d'euros sur les DETR (Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux), DSIL (Dotations de Soutien à l'Investissement Local), DPV (Dotation de Politique de la Ville) et DSID (Dotations de Soutien à l'Investissement des Départements), le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) pour 6,5 milliards d'euros. Ce sont toutes les données nationales que vous avez eues dans votre dossier. Elles sont relativement stables par rapport à l'an dernier malgré le contexte un peu particulier.

- Rappel de la trajectoire des dotations et de leur traduction financière sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

Pour Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, les sujets sont sensibles. Au niveau du territoire, nous avons perdu près de 5 millions d'euros (4,77 millions d'euros) depuis 2013. Ce sont les montants lorsque nous faisons les totaux. Nous avons perdu 1,4 million d'euros pour la ville-centre, 1,4 million d'euros pour les autres communes et 1,9 million d'euros pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Il faut rappeler ces données qui sont figées pour l'instant.

- La baisse des impôts de production

Des décisions importantes ont été prises dans la loi de finances pour 2021. Nous avons un parlementaire dans la salle, il pourra y revenir s'il le juge utile. Il faut simplement rappeler qu'en 2021, la part régionale de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) a été supprimée, et surtout, nous avons la division par 2 des taux appliqués dans le barème de calcul de la CVAE, ce qui va nous concerner. Je vous rappelle que cette CVAE est plafonnée à un pourcentage de la valeur ajoutée (1,5 %). Ce taux va redescendre à 0,75 % de plafond. Cette réduction sera compensée pour ce qui concerne la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sur la base de 2021. Nous n'avons donc pas les perspectives de compensation pour l'avenir. Une compensation a été décidée pour 2021 pour l'instant.

Il y a une autre disposition importante : la réduction de moitié de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) et de la taxe sur le foncier bâti (TFB) pour les établissements industriels. Nous sommes bien évidemment très concernés, sachant que nous avons les bases des taxes foncières, mais nous n'avons pas celles pour les entreprises traditionnelles réparties entre établissements industriels et établissements non industriels. Nous avons également un abaissement du plafond de la CET (Contribution Économique Territoriale) de 3 à 2 %. C'est encore une stratégie pour baisser les impôts de production, ce que nous pouvons trouver très louable par rapport à la compétitivité de nos

entreprises en France. Par contre, les compensations pour notre territoire sont, au mieux, figées sur les chiffres 2021. Nous allons donc perdre la dynamique de ces impôts, ce qui sera très pénalisant pour notre territoire, mais c'est une donnée dont il faut prendre acte.

Je vous rappelle que la perte de la part régionale de CVAE est compensée par une quote-part de TVA complémentaire. Les blocs communaux recevront une dotation *via* un nouveau prélèvement sur les recettes à l'État à hauteur de 3,3 milliards d'euros. Cela évoluera donc en fonction des entreprises industrielles, mais cela ne tiendra pas compte des éventuelles hausses de taux.

- Suppression de la Taxe d'Habitation (TH) : lancement de l'acte 2 de la réforme

S'agissant de la suppression de la taxe d'habitation, vous êtes maintenant bien rompus. Elle a été faite en deux parties, avec d'une part les ménages en dessous d'un certain quota (80 % des contribuables) qui ont été exonérés d'un tiers en 2018, d'un tiers en 2019 et totalement en 2020. La loi de finances a confirmé que le processus se poursuivait pour les 20 % de contribuables restants, soit environ 18 % des ménages sur notre territoire. Cette baisse sera donc confirmée. C'est ainsi que pour nos contribuables aisés au sens fiscal, soit les 20 %, il y aura une baisse de 35 % en 2021, 35 % en 2022 et ils seront totalement exonérés en 2023.

Nous vous rappelons aussi le mécanisme avec la suppression du produit de la TH en 2021 pour l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale), et nous avons en substitution une fraction de TVA. La référence de la TVA devait être l'année 2020, mais compte tenu du Covid-19, sachant que l'année 2020 connaîtra une baisse de 6 % du produit de la TVA, l'État réajustera probablement sur les chiffres 2021. Nous verrons comment cela se définira.

- L'autonomie fiscale des collectivités remise en cause par la réforme de la Taxe d'Habitation

En 2021 et pour les années suivantes, nous aurons uniquement la fraction de TVA. Bien sûr, nous avons toujours le maintien de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires et la possibilité de maintenir la levée de la TH pour les locaux vacants, quelques communes ayant choisi cette option. Comme je vous l'ai précisé, pour les contribuables, l'exonération de la TH sera progressive jusqu'en 2023.

Vous avez ensuite un petit schéma assez explicite, et je pense que vous pouvez tous le comprendre. Le Département supprime la taxe foncière des bâtis, qui sera transférée pour les communes. Vous voyez cette TFB qui part du Département vers les communes. Vous voyez en pointillé la TH des communes qui, en général, était inférieure à la taxe foncière des départements. Comme ce sera plus fort que la compensation qui doit être faite, le delta, qui correspond à un prélèvement réalisé par l'État, repartira dans un fonds de péréquation national. Cela signifie que nos contribuables de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole vont payer une taxe foncière au Département, mais une partie repartira dans le fonds de péréquation. Le montant sur Dole n'est pas négligeable (1,5 million d'euros). Vous avez compris que les communes perdaient la taxe d'habitation, comme les EPCI, donc notre agglomération, en contrepartie de quoi nous récupérons une quote-part de TVA avec les précautions que je vous ai indiquées.

Voilà pour ces grandes réformes qui sont parties et qui vont se terminer. Pour nous, elles se termineront à fin 2023 pour les contribuables, avec des baisses importantes de taxe d'habitation pour 2021.

La construction du budget primitif 2021

- Hypothèses retenues

Concernant le budget primitif 2021, il y a le problème de base que vous connaissez et que j'ai soulevé à plusieurs occasions. C'est bien sûr la compensation partielle du produit de la taxe d'habitation. Nous avons un manque à gagner de 2,5 millions d'euros, ce qui fait notre problématique propre à notre budget 2021 et au suivant. C'est donc une longue compensation. Je vous en rappelle la mécanique, mais nous aurons sûrement l'occasion d'y revenir en débat. Nous avons procédé à une augmentation des taux en 2018. Dans la loi de finances pour 2020, l'État a décidé que la suppression des taxes d'habitation serait compensée sur la base des taux 2017, donc antérieurement à 2018. L'augmentation que nous avons faite n'est donc pas compensée. D'où ce manque à gagner de 2,5 millions d'euros, question que nous allons régler ce soir.

Par ailleurs, comme vous le savez, de gros investissements ont été réalisés lors du mandat précédent, que ce soit sur l'espace Pierre Talagrand, l'ALSH de Tavaux, Dolexpo, etc. ces investissements ont été importants. Nous avons eu ces fenêtres de tir, vous en connaissez les enjeux, puisque cela a été délibéré ici. Par contre, nous étions arrivés à un point haut d'investissements et d'emprunts au 31 décembre 2020, et la trajectoire pressentie dans laquelle nous devons inscrire la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est bien sûr de réduire fortement la voilure en termes d'investissements les prochaines années, sans tout arrêter, parce qu'il ne faut surtout pas tout arrêter. Il y a encore des besoins à satisfaire, mais nous allons fortement réduire la voilure.

Les principes qui prévaudront à ce budget si vous me suivez dans ces propositions concernent

- des maîtrises de dépenses de fonctionnement tout en maintenant les services à la population, notre priorité étant donc d'essayer de serrer les boulons pour être le plus près possible de la réalité, d'être le plus rigoureux possible ;
- la recherche d'une solidarité financière et fiscale à l'échelle du territoire ;
- une politique d'investissement tournée vers les services à la population et aux entreprises ;
- le soutien à l'investissement par le biais des fonds de concours, ce qui fait partie du pacte fiscal dont nous aurons l'occasion de discuter au mois d'avril ;
- une stabilisation de la dette bancaire après un mandat marqué par un important recours à l'emprunt, puisque nous devons figer cet endettement.

➤ Un pacte de solidarité fiscale et financier

Pour cela, nous avons prévu – vous le savez, j'en ai parlé à la Conférence des Maires – de rénover notre Pacte de solidarité fiscal et financier. Dans ce pacte, sept points essentiels seraient discutés. Vous verrez comment j'en ai tenu compte dans ce rapport d'orientations budgétaires, mais évidemment, il serait éminemment souhaitable que nous adoptions ce pacte si nous voulons parvenir à régler les problèmes financiers de notre agglomération.

Le premier point concerne la convergence des taux, ce que nous avons déjà mis dans l'ancien pacte. Cette convergence a beaucoup moins lieu d'être, parce qu'avant, nous avions une problématique avec les taxes d'habitation, les taxes foncières et les taxes sur le non-bâti, alors qu'aujourd'hui, l'enjeu est moins fort. L'idée que nous avons proposée était de tendre vers une moyenne de +/-20 % ou +/-30 % pour que les communes qui ont des taux particulièrement bas puissent monter un peu pour un souci d'équité territoriale et celles qui sont un peu hautes baissent un peu, mais je sais que ce n'est pas facile, puisque nous avons de moins en moins de leviers d'action dans nos communes et intercommunalités. Ce ne sera pas simple, mais ce n'est pas l'aspect principal.

Le second point (idée forte) est de maintenir un fonds de concours pour soutenir les projets communaux. Je crois que c'est dans la poursuite de ce que nous avons fait. Néanmoins, nous avons soulevé à plusieurs occasions le règlement de ce fonds de concours. Nous devons trouver un règlement qui fasse en sorte que nous soyons le plus précis possible sur l'attribution de ce fonds de concours.

Nous allons passer par une augmentation de la Taxe sur le Foncier Bâti (troisième point) parce que nous n'avons pas d'autres solutions que de passer par ce biais.

Ensuite, pour les attributions de compensation, nous avons imaginé deux mécanismes qui vous sont proposés. D'une part, pour les communes bénéficiant de zones économiques sur leur territoire, nous avons trouvé normal que celles-ci partagent une partie de leur taxe foncière sur le bâti, parce que dans la mesure où les zones vont se compléter, il y aura de nouveaux investissements et il est normal que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la commune se partagent ces produits. D'autre part, même pour les zones complètement remplies, des aménagements, des rénovations, des réparations restent à faire. Tout cela est logiquement à la charge de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Il paraissait donc logique qu'une partie de ce foncier bâti soit reversé à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Le deuxième aspect est de dire dans un souci de solidarité que celles disposant de zones d'activités partiraient sur 30 %.

Quant aux autres, nous sommes partis sur un mécanisme de réduction des attributions de compensation. Plusieurs idées ont été échangées. L'idée sur laquelle nous étions partis était d'essayer de dégager le « boni » résultant de la prise en charge des compétences par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et ce qui a été retenu initialement lorsque nous avons fait les premières attributions de compensation. Aujourd'hui, les services rendus par le biais de ces compétences augmentent en termes de coûts et les montants retenus dans les AC sont toujours

figés, voire à 0 quand on prend par exemple la restauration scolaire ou le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours). Ces choix avaient été faits en l'état, mais ceci dit, l'écart se creuse normalement, ce qui est plutôt bien et ce qui prouve que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole remplit ses fonctions de service à la population.

Néanmoins, il avait été suggéré de prélever 10 % sur cet écart. Lorsque nous avons commencé à travailler sur les simulations, nous avons vu que ces 10 % étaient un peu brutaux, que cela risquait de faire d'autres compensations. Nous allons donc voir si nous ouvrirons les négociations après cette soirée pour voir comment nous pourrions atténuer cette charge et l'adapter le mieux possible à chacun des cas particuliers.

Nous proposons aussi dans ce pacte de mettre en place une taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) pour le financement des gestions des milieux aquatiques et de la protection des inondations. Ces compétences ont été transférées de l'État aux communautés de communes qui n'ont pas de financement. L'État a dit « *pas de problème, vous pouvez financer en relevant une taxe* ». C'est gentil, mais cela fait quand même une charge supplémentaire pour les contribuables. Cela reste modeste, mais c'est une taxe de plus. Dans le principe, l'idée est de voter un montant égal au montant de nos charges réelles (de l'ordre de 250 000 euros à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole), et l'administration fiscale transforme ce montant en majoration d'impôt sur le non-bâti, le bâti, la CFE, la CVAE, etc.

Il est également proposé de maintenir la prise en charge du FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales). Je vous rappelle que sur le territoire, le FPIC représente en gros 600 000 euros, soit 200 000 euros pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, 200 000 euros pour la Ville de Dole et 200 000 euros pour les 46 autres communes. Toutes les communes sont redevables du FPIC. C'est un fonds de péréquation intercommunal et national. Dans l'ancien plan, nous avons retenu ce montant à la charge de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Nous vous proposons de continuer si tous les aspects sont validés, bien évidemment.

Voilà pour les grands axes du pacte de solidarité sur lesquels nous allons travailler. L'idée est de soumettre ce pacte au vote au mois d'avril, en parallèle avec le budget, tout étant lié. Bien évidemment, cela passera par des négociations, par la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) qui doit se réunir le 25 février. D'ici là, nous affinerons les propositions, nous les ferons passer aux différentes communes pour essayer d'arriver à un résultat de la CLECT le 25 février qui pourra être intégré dans notre pacte fiscal du mois d'avril. Voilà au niveau du calendrier.

➤ Une contraction nette de la fiscalité « ménages »

Nous allons parler ce soir d'augmentation de la fiscalité, ce qui n'est jamais agréable. Sachez que ce n'est pas ma philosophie, mais nous arrivons devant des obligations. Les règles du jeu ont changé sur le plan national, et nous devons prendre en compte de nombreux éléments. Le *slide* 10 a pour vocation de montrer les prélèvements réalisés sur les ménages, nos contribuables étant concernés le plus directement. En 2017, nous prélevions environ 23 millions d'euros sur l'ensemble des ménages. En 2018 et 2019, ce montant a été diminué par le biais de la règle d'exonération des taxes d'habitation. Vous voyez que c'est ainsi passé à environ 20 millions d'euros, puis c'est tombé à 15 millions d'euros et c'est à peu près stabilisé.

En 2022, nous attaquerons une nouvelle tranche de baisse avec le tiers qui se présentera cette année. Nous voulons vous montrer ici que l'augmentation qui serait proposée en 2021 ferait que malgré l'augmentation que nous faisons, le pavé total des ménages continue à baisser. Ce sont des masses. En 2023, nous finirions à environ 12 millions d'euros malgré l'augmentation proposée au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans le cadre du budget qui sera présenté en avril. Je sais que ce sont des masses globales, que cela peut traduire des réalités plus douloureuses des uns et des autres, j'en conviens, mais voilà les orientations proposées.

➤ Évolution de l'encours de dette

S'agissant de l'évolution de l'encours de dette, vous la connaissez, nous la suivons d'année en année. Comme je vous l'ai dit, nous sommes passés sur un point haut en 2020 avec la fin du financement du Complexe Talagrand. À partir 2021, nous devons engager une décroissance en baissant les investissements prévisionnels, comme je viens de vous l'annoncer.

Pour information, nous avons la répartition par prêteur. Vous voyez que nous travaillons avec l'ensemble des opérateurs locaux et nationaux pour partager les risques et les efforts des différents établissements bancaires. La répartition par type de risque n'a plus grand intérêt aujourd'hui, puisque nous ne sommes quasiment qu'en frais fixes. C'est l'indexation sur le livret A qui est quand même quasiment fixe aujourd'hui.

➤ La masse salariale

Le ROB doit mentionner une évolution de la masse salariale. Pour être complets, nous vous avons indiqué la masse salariale de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Nous avons également mis un tableau sur les effectifs mutualisés entre Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, parce qu'aujourd'hui, tous les effectifs sont mutualisés. Les statuts sont rigoureusement identiques. Aujourd'hui, il n'y a plus de différence, mais sachez que les agents mutualisés sont affectés à Dole ou à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de manière très précise, et c'est bien sûr pris en compte financièrement, ce qu'a vérifié très logiquement la Cour des Comptes d'ailleurs.

L'objectif est de maintenir ou de contenir cette masse salariale. C'est le paramètre le plus sensible de notre budget. Nous passerons de 10,1 millions d'euros à 10,4 millions d'euros, soit une augmentation de 0,3 million d'euros (2,97 %). Vous voyez que nous sommes sur un effectif qui serait stabilisé autour de 630 personnes. Nous sommes sur un étiage à 630 salariés en permanence.

➤ Équilibre général du budget

S'agissant de l'équilibre budgétaire, pour être le plus pédagogique et le plus transparent possible, j'ai proposé deux colonnes, une colonne de l'état actuel des choses. Sans pacte fiscal (2^e colonne), c'est-à-dire sans mettre en œuvre de fiscalité particulière, nous serions sur un projet de fiscalité de 29,3 millions d'euros hors augmentations suggérées, et nous passerions à 31,8 millions d'euros si nous retenions ce pacte fiscal (3^e colonne). Les principaux impôts passent de 18,4 à 20,9 millions d'euros.

Pour les attributions de compensation, nous avons prévu de passer de 11,6 millions d'euros à 10,6 millions d'euros, ce qui correspond à la fameuse participation de l'ensemble des communes, mais avec bien sûr une prépondérance des communes qui ont le plus de ressources issues du monde économique. Les ACTP (Attributions de Compensation de Taxe Professionnelle) passeraient ainsi de 9,4 à 8,4 millions d'euros, soit *grosso modo* une estimation de 1 million d'euros. Le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) et le FPIC ne bougent pas. Nous sommes dans l'hypothèse où le pacte fiscal continuerait à s'appliquer, c'est-à-dire que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole prendrait à sa charge l'intégralité du FPIC.

Nous arriverions ainsi sur une fiscalité nette à 17,7 millions d'euros dans la première hypothèse et 21,2 millions d'euros dans la deuxième. La DGF serait stabilisée et les autres recettes ne bougeraient pas, à 5,8 millions d'euros, les recettes correspondant notamment à la participation des ménages à la restauration scolaire. D'où un total des recettes nettes à 26,8 millions d'euros dans la première hypothèse et de 30,3 millions d'euros dans la deuxième.

Les dépenses sont stabilisées. Pour information, nous attendons un total de dépenses de 23,9 millions d'euros au compte administratif par l'effet COVID. En effet, le Covid-19 a fait que nous avons eu moins de dépenses en matière de périscolaire, puisque nous avons de nombreuses personnes en temps partiel qui n'ont pas été embauchées. Nous rappelons que l'objectif budgétaire était à 26,6 millions d'euros. Nous sommes sur le même étiage autour de 26,6 millions d'euros que pour le budget principal. Évidemment, le Covid-19 entraîne encore de nombreuses perturbations, mais il faut faire comme si la vie reprenait normalement.

La masse salariale nette de 10,5 millions d'euros est calculée en tenant compte des remboursements soit faits par la mutualisation, soit des remboursements d'indemnités. Vous voyez que nous finirions en net à 10,1 millions d'euros et nous avons inscrit 10,4 millions d'euros sachant que l'an dernier, nous étions à 10,5 millions d'euros. Nous contenons donc toutes ces différences.

Pour les budgets, nous passons de 16,1 millions d'euros à 16,3 millions d'euros. Dans le budget 2020, nous avons déjà intégré l'ouverture du complexe aquatique et les conséquences qui l'accompagnent et qui avaient été budgétées dès 2018 lorsque nous avons fait notre plan pluriannuel.

Vous voyez que nous arrivons à une CAF (capacité d'autofinancement) brute qui serait quasiment à 0 si nous ne prenions aucune mesure. Si nous prenions les mesures proposées, nous passerions à 3,6 millions d'euros. Quant à la dette, son annuité est à hauteur de 2,7 millions d'euros. Vous avez ensuite le FCTVA, le remboursement de TVA par l'État. Cela fait que dans l'hypothèse 1, nous serions en CAF nette à moins de 1,1 million d'euros (nous n'équilibrerions pas le budget), et dans l'hypothèse 2, nous serions 2,4 millions d'euros et nous reviendrions au niveau pressenti lors des plans pluriannuels dès 2018.

L'encours de la dette se stabiliserait à 41 millions d'euros. Nous serions sur une capacité de désendettement qui passerait de 9,9 ans à 11,4 ans, et nous redescendrions en dessous de 10 ans au cours du mandat selon nos prévisions pluriannuelles.

➤ Le programme d'investissement

Concernant les investissements de l'année, là encore, ce sont des orientations. Rien n'est décidé. Le budget le décidera définitivement et nous aurons l'occasion d'en parler. Nous sommes partis sur 9,4 millions d'euros de budget inscrits avec 4,8 millions d'euros en termes d'estimation de financements attendus, de subventions attendues.

Les principaux investissements concernent

- les installations sportives avec trois axes importants, soit un gymnase dans le nord du territoire pour lequel nous attendons des subventions, des travaux de mise à niveau des vestiaires et des terrains sur la pépinière (Damparis) et sur Paul Martin (Tavaux) ;
- des aires de covoiturages, principalement Authume pour laquelle nous avons des subventions significatives ;
- les aides à la pierre pour le déploiement de notre PLH (Plan Local de l'Habitat), le soutien étant assez important : en net, nous mettons 600 000 euros par an ; cela fait partie des orientations fortes prises dans le mandat précédent et que nous soutenons (économies d'énergie, rénovations énergétiques des bâtiments, dont les privés et les logements sociaux) ;
- la poursuite du déploiement de la FTTH (*Fiber to the home*, fibre optique dans le logement), plan pluriannuel mis en place avec le Département (cofinancements avec le Département) ;
- les fonds de soutien aux communes : nous sommes partis sur une enveloppe de 250 000 euros, montant que nous avons préalablement, mais nous devons discuter du montant, éventuellement de son ajustement et surtout de l'utilisation que nous en ferons ;
- les aménagements des médiathèques : bon an mal an, pour les médiathèques du territoire, il faut abonder à la fois les fonds de livres et faire des aménagements matériels ;
- l'Enfance-Jeunesse : les travaux à faire dans les écoles, dans le domaine du périscolaire et l'ensemble des travaux d'aménagement pressentis ;
- les travaux sur la trame verte et bleue : bon an mal an, nous avons toujours des travaux pour environ 250 000 euros par an ;
- le schéma directeur d'accessibilité : nous sommes sur la fin des opérations lancées (accessibilité au niveau du réseau de transport), avec un plan pluriannuel qui a démarré il y a quatre ou cinq ans et nous arrivons à la fin, les derniers financements devant être en coopération avec les communes qui accueillent ces arrêts de bus ;
- les travaux de bâtiments divers pour 500 000 euros ;
- le matériel informatique pour 180 000 euros pour la mise à niveau des serveurs, d'où un investissement assez lourd cette année ;
- les acquisitions foncières : une enveloppe a été mise, mais elle n'est pas fléchée ;
- l'aide à l'immobilier d'entreprise pour 300 000 euros, montant que nous mettons depuis de nombreuses années pour avoir une capacité d'aider les entreprises qui veulent s'implanter sur notre territoire et que nous accompagnons en parallèle avec la Région qui a aussi une stratégie de soutien à l'immobilier d'entreprise ;
- une prise de participation de 800 000 euros pour des fonds pressentis, pour des choses à la fois déjà signées notamment avec AKTYA et SEDIA (sociétés d'économie mixte qui investissent sur notre territoire) pour qui nous nous sommes engagés à souscrire des augmentations de capital et que nous accompagnons, comme prévu dans le programme qui concerne de nombreuses collectivités du territoire de Franche-Comté ; par ailleurs, nous avons prévu une enveloppe pour le rachat du capital de DOLEA (eau et assainissement), puisque par le transfert de compétence de la Ville à l'Agglomération, nous devons racheter les actions portées actuellement par Dole et qui vont revenir à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Je précise pour que ce soit clair. Pour DOLEA, il y a un plan de financement sur le long terme, commencé par Dole et que nous allons poursuivre avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Toutefois, ces investissements ne sont pas faits à blanc dans la mesure où normalement, dans le plan de financement, il y a des excédents tous les ans. Grâce au principe de la SEMOp (Société d'Économie Mixte à Opération unique), ces excédents sont distribués sous forme de dividendes. Cela ne représente pas des montants gigantesques, mais cela compte quand même et cela permet de partager les dividendes entre le délégataire et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole demain (Dole hier). Je dis cela, car c'est un concept intéressant.

Souvent, des gens se sont posés des questions concernant l'utilité des SEMOp. Nous participons de très près à la gestion, le Président du Conseil d'Administration étant désigné par nous et il y a ce partage. Autrefois, lorsque c'était des délégations de service public, l'intégralité remontait dans la grande maison-mère, et nous n'en voyions pas beaucoup la couleur.

Nous sommes donc sur un schéma d'environ 9,5 millions d'euros d'investissements subventionnés à hauteur de près de 5 millions d'euros. Nous aurons ainsi autour de 5 millions d'euros nets d'investissements programmés sur 2021.

➤ Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Dans le ROB, nous devons faire des prévisions. Sans rentrer dans le détail, nous voyons la tendance. Nous étions partis sur un réalisé de 17 millions d'euros en 2019, presque 16 millions d'euros en 2020. Nous tomberions cette année en brut à 9,5 millions d'euros. *A priori*, nous pourrions stabiliser nos investissements à hauteur de 6 millions d'euros. Les subventions se stabiliseraient autour de 2,2 millions d'euros. Pour le FCTVA, c'est mécanique. Nous aurions alors un net à financer de l'ordre de 3 millions d'euros à partir de 2021 et les années suivantes, ce qui nous permettrait de ne pas faire appel à l'emprunt au-delà de ce que nous remboursions. Cela nous permettrait ainsi de stabiliser notre profil de dettes et de stabiliser nos finances. Voilà pour le plan.

Vous avez compris, l'enjeu est important et lourd. Dans le plan fiscal, pour conclure, pour la taxe sur le foncier bâti, un effort important sera demandé aux contribuables, puisque nous sommes partis sur un schéma de l'ordre de 4 points. Nous sommes à 3,61 aujourd'hui. Nous sommes sur un taux très faible, ce qui nous laisse des marges de progression, mais c'est quand même un supplément de taxes.

Je vous ai montré l'incidence sur les ménages, parce que c'est important de dire que les ménages ont bénéficié de l'exonération de la TH pour redonner du pouvoir d'achat, dont nous prélevons ici une partie, environ un tiers de ce qui sera donné aux ménages globalement depuis la suppression de la TH. L'autre point important concerne le fait que nous devons revoir les attributions de compensation avec deux volets, dont celui sur les zones économiques. J'ai vu les maires concernés, ils sont d'accord. Cela représente un effort significatif qu'ils font en direction de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Pour les autres collectivités, il y a un effet de solidarité pour que tout le monde participe à l'effort. Toutes les communes participent, mais nous allons doser cela pour que ce soit acceptable pour toutes, celles-ci n'étant pas toutes dans la même situation. Pour le reste, vous avez la GEMAPI qui est un impôt nouveau et le maintien du FPIC de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole lié à l'ensemble du projet.

J'espère que tout ce que j'ai présenté est à peu près digeste. Vous avez reçu le rapport. Vous avez pu en prendre connaissance. J'ouvre bien volontiers le débat.

M. LAGNIEN : Monsieur le Président, chers collègues, bonjour à toutes et à tous. Si j'interviens aujourd'hui, ce n'est pas du tout pour la commune de Vriange, mais c'est en tant que Président de AMCA. Certains ne savent peut-être pas ce que c'est. Ce n'est pas comme la chanson des années 80. C'est l'Amicale des Maires du Canton d'Authume. Sur 45 communes, plus des trois quarts sont adhérents. Nous intégrons les maires de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et de Jura Nord, ce qui est intéressant, parce qu'avec des pratiques différentes, cela permet d'enrichir. Nous avons éprouvé le besoin de nous retrouver. Dans les petites communes, ce n'est pas comme dans les grandes structures. On n'a pas de service financier ni de service technique. On a la tête dans le guidon et de temps en temps, on a des moments de solitude. On a donc besoin de se retrouver.

J'arrive au sujet important lié aux propos du Président, bien entendu. Pour ceux qui ont assisté à la Conférence des Maires, on nous a présenté ces choses-là, mais avec une lecture complètement différente, puisque l'on nous a montré les chiffres qui permettaient de redresser la situation. De nombreux élus ont été interloqués, même très choqués par le discours, et ils m'ont demandé

d'organiser une réunion, ce que nous avons fait la semaine dernière. Quand on est en Conseil Communautaire où dans ces grandes réunions, c'est toujours difficile de lever la main pour prendre la parole pour dire que l'on n'est pas d'accord. C'est vrai qu'entre nous, c'est différent, on a bien discuté, on a bien avancé et dans les trois mesures essentielles que tu viens de rappeler, sur l'augmentation de quatre points de la taxe foncière sur le bâti, c'est quand même plus du double. Oui, ce sont quatre points, mais du côté de la présentation, c'est quand même plus du double.

Le deuxième point important est le boni. Il n'a pas été expliqué comme cela ici, mais en gros, c'est le rapport entre le coût des compétences transférées. D'ailleurs, je ne sais pas qui a inventé le mot « boni », mais je trouve pour que de nombreuses communes, c'est plutôt un « mali ». C'est là que cela a été très compliqué. Nous ne remettons pas en cause les compétences transférées, puisqu'elles ont été votées par tout le monde en Conseil Communautaire, mais la répartition est complètement bizarre à comprendre. Pour la GEMAPI, nous avons pratiquement validé, parce que cela ne représente pas des sommes colossales.

Nous nous sommes réunis pendant deux heures, nous étions une bonne vingtaine. Suite à cette réunion, j'ai écrit au Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour lui exprimer nos doléances. Entretemps, nous avons demandé le mode de calcul. C'est un calcul très savant. Nous ne l'avions pas eu, et grâce au fait que nous nous soyons rencontrés un peu avant, nous avons pu obtenir ce mode de calcul. Je ne suis d'ailleurs pas certain que toutes les communes l'aient reçu. C'est très intéressant, c'est très bien fait. Nous avons appris beaucoup de choses, notamment sur la gestion de nos communes, mais c'est vrai que les Maires du Canton ne sont pas d'accord avec cette répartition, parce qu'il y a vraiment un déséquilibre entre les communes rurales et les grands centres.

Je tiens à dire que nous ne sommes pas des frondeurs, ce n'est pas du tout cela. Nous avons proposé des pistes de réflexion, et nous attendons que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, par ton intermédiaire, nous apporte de vraies solutions. Dans les pistes que nous avons proposées, nous proposons de réduire la voilure des dépenses de fonctionnement (vous en avez parlé). Ce n'est peut-être pas encore suffisant, mais c'est vous qui pouvez le dire. Nous proposons également de différer de gros investissements et revoir le mode de calcul du boni en changeant le mode de répartition, ce à quoi nous tenons absolument. Du coup, ces différentes mesures permettraient tout simplement de diminuer, voire de supprimer l'augmentation de la taxe foncière.

En conclusion, ce n'est franchement pas aux petites communes – nous sommes environ 35 à 40 petites communes sur 47 – ni à leurs habitants de faire les frais du déséquilibre financier de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Bien sûr, je peux comprendre ce que tu expliquais en aparté. J'ai bien compris que ce déséquilibre provenait en partie du manque à gagner suite aux différentes réformes de l'État, et vous n'en êtes pas responsables pour bien d'autres raisons. Toutefois, nous aussi, petites communes, nous subissons des pertes de revenus, un peu sur la TH, les recettes d'assainissement, la DGF pour certains. Nous aussi, nous serons obligés de revoir nos investissements, et peut-être de baisser nos dépenses. Nous aussi, nous aimerions bien faire travailler les entrepreneurs locaux, mais ce n'est pas toujours facile.

Je vais conclure sur une note positive. Après avoir échangé hier avec le Président pendant trois quarts d'heure, nous avons décidé d'organiser ensemble une réunion le mardi 16 février prochain avec l'AMCA au cours de laquelle, je n'en doute pas, nous devrions trouver les meilleures solutions financières pour notre avenir à tous. Merci de votre attention.

M. le Président : Merci de cette intervention. Nous en avons déjà parlé, mais je vais revenir volontiers sur quelques éléments. Je souhaite préciser deux choses. Nous réduisons les dépenses de fonctionnement pour gommer l'augmentation de taxes. L'enjeu est que nous sommes sur 3 à 3,5 millions d'euros. Nous avons 26 millions d'euros de dépenses, dont 10 millions d'euros de frais de personnel. Tu enlèves déjà les frais de personnel qui ne sont évidemment pas gérables à l'instant T. Nous pouvons peut-être avoir une stratégie sur le long terme que nous mettrons en œuvre. De toute manière, nous devons bien trouver des pistes sur le long terme, mais à court terme, nous sommes coincés.

Si tu enlèves 10 millions d'euros, il ne reste plus que 16 millions d'euros. Tu parles d'enlever 3 millions d'euros sur les 16 millions d'euros restants, sachant qu'énormément de dépenses sont contraintes, ce que tu sais et ce qui est peut-être moins le cas dans les petites communes. Nous avons de nombreux contrats, des contrats de maintenance, d'autres qui sont déjà signés et partis. Les marges de manœuvre telles que tu les imagines sont vraiment très limitées. Je peux te le dire.

Évidemment, c'est la première remarque que m'a remontée le Bureau avec véhémence. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons fait les premiers tours de table pour les arbitrages budgétaires. J'ai invité tous les membres du Bureau à venir au tour de table pour me dire où ils pouvaient baisser les charges. Si tu veux, nous arrivons vite vers des impossibilités sans toucher aux services à la population, aux personnels. Quand tu touches à l'Enfance Jeunesse, c'est difficile de baisser. Honnêtement, je pense que nous avons déjà un service qui jongle avec toutes les contraintes, d'autant plus cette année avec le Covid-19. Il fait un travail plutôt bien perçu quand on voit les retours des sondages sur Internet. Je trouve que les services sont plutôt bien remplis, nous n'avons pas de reproche là-dessus. Dire que l'on va baisser là-dessus, j'ai du mal à voir où « taper ».

C'est sûr que l'on peut sortir quelques gros chiffres. Le Conservatoire coûte un certain prix, c'est évident, mais ce sont avant tout des masses salariales. On ne transforme pas comme cela. Que l'on ait des réflexions, et le Vice-Président ne manquera pas de nous faire des propositions pour que dans le long terme, nous veillions à ce que cela ne dérape pas, mais ce sont des postes comme ceux-là. Pour tout ce qui est Enfance-Jeunesse, je crois que ce sont entre 2,2 et 2,5 millions d'euros de dépenses. Beaucoup de choses sont incompressibles. Cela étant, je veux volontiers passer toutes ces lignes budgétaires en revue pour montrer les difficultés. Il ne faut pas croire qu'il y a « de la gratte » comme cela aussi facilement que cela. Nous n'avons pas de budget de communication et des budgets de télévision ou je ne sais quoi que nous puissions réduire. C'est pour cela que c'est très difficile, mais j'entends le message et je le partage, je ne vais pas dire le contraire. Proposer une augmentation de fiscalité ne me fait pas vraiment plaisir.

Sur les AC, nous en avons beaucoup parlé. Pour l'expression de boni, c'est compliqué, mais je pense qu'à un moment, il faut dire les choses telles qu'elles sont. Nous sommes sur des communes rurales d'un côté, et des communes semi-rurales ou des communes de voisinage de la ville-centre et la ville-centre de l'autre. Historiquement, dans notre pays, les villes-centres ont porté beaucoup de charges de centralité. Aujourd'hui, c'est la ville-centre, mais les bourgs, que ce soit Rochefort ou Tavaux, ont aussi des charges de centralité. Je connais bien sûr la réponse « oui, mais il y a un DGF de centralité ». Quand tu fais le compte de tout, évidemment, nous sommes loin d'équilibrer par la DGF. Tu observeras d'ailleurs que dans les tableaux que nous avons donnés, commune par commune, j'ai fait ressortir les dépenses réelles de fonctionnement, dépenses que tu calculerais chez toi pour voir ce que tu dépenses. Il n'y a pas les provisions, ni les amortissements, ni ce qui peut parfois complexifier la lecture des comptes. Tu as les dépenses réelles par habitant. Tu verras que nous avons des choses assez stables.

La Ville de Dole est peut-être à 850 ou 900 euros par habitant. Pour une commune comme Damparis ou Tavaux, c'est de l'ordre de 700 ou 800 euros. Après, nous descendons. Je ne vais pas remettre en cause toute la gestion des uns et des autres, mais c'est assez homogène et assez incompressible. Voilà pour le problème des dépenses.

Je reviens sur ce boni et le problème des transferts de charges. Je suis parti sur ces histoires de villes et de centralités, parce que lorsque l'on décide de transférer le Conservatoire, par exemple, il est évident que cette charge était portée exclusivement par Dole, mais elle sera maintenant portée par les 47 communes. Je n'ai pas donné tous les détails à tout le monde, parce que ce sont de nombreux calculs dans tous les sens, mais nous avons choisi de répartir ces charges par habitant. Évidemment, tu vas me dire qu'un habitant de Vriange consomme moins de conservatoire ou de bibliothèque qu'un habitant de Dole intramuros. D'abord, ce n'est pas sûr, parce que justement, nous sommes dans de grandes réflexions pour développer tout cela par Internet, et parce que nous avons décliné sur les territoires tout ce qui concerne les bibliothèques.

Ensuite, toute une stratégie a été mise en place notamment pour le Conservatoire pour développer l'enseignement musical dans les écoles, puisque nous avons embauché un Dumiste. Tout cela pour arriver à propager l'enseignement musical dans toutes les écoles du territoire. Nous essayons donc de répartir. *In fine*, est-ce normal qu'un habitant de Vriange en prenne autant ? Faut-il enlever quelque chose ? Honnêtement, je n'ai pas la solution. C'est difficile.

On est parti sur un indicateur. Tu m'as dit que les gens avaient été surpris par mon discours lors de la Conférence des Maires. J'en suis désolé, parce que ce n'est pas du tout l'esprit. J'ai essayé de trouver des critères, et je me suis dit que c'était un critère intéressant de dire que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, par sa fonction, rend des services à l'ensemble des 47 communes. Nous essayons de mesurer cela, mais ce n'est pas parfait. Il est évident qu'avant, certaines communes n'avaient pas ces services, mais elles utilisaient les services de la ville-centre. Évidemment, cela crée des écarts.

Après, j'ai compris deux choses. Quand on explique, les gens ne critiquent pas trop le boni, mais ils disent « *le boni n'est pas assez fort à Dole* ». Évidemment celui de Dole est moins fort que les autres, des charges ayant été transférées. Donc, forcément, leur valeur relative diminue. Néanmoins, Dole ne rentre pas dans ce cadre, puisqu'ils sont visés par les zones économiques. Le prélèvement que nous ferons sur les zones économiques est supérieur au boni éventuel. Nous étions sur un boni qui a choqué les gens, puisque nous étions sur 22 euros par habitant, de mémoire, alors qu'à Vriange, c'est peut-être 110 ou 120 euros. Peu importe, nous sommes sur ces ordres de grandeur.

Après, il y a eu le coût des transferts. Je ne vais pas reprendre toute l'histoire, mais nous avons fait des choix. Nous nous sommes demandé comment nous aurions fait si ces choix avaient été autrement. Nous avons recalculé le boni. Au lieu de 20 euros, nous serions à 50 ou 60 euros. De toute manière, il ne faut pas voir par rapport aux voisins. Nous savons que certaines communes ont du potentiel avec les zones économiques, et pour d'autres, nous essayons de répartir les services.

Cela étant, j'ai entendu vos remarques. Je n'ai pas trop travaillé ligne à ligne, mais nous avons essayé de trouver des schémas de pensée. Je ne regrette pas de l'avoir fait sur le boni, parce que cela a redonné un éclairage. J'ai bien conscience que le résultat n'est pas parfait. Nous devons donc revenir là-dessus, et tu vas m'y aider avec tes amis de l'Association mardi soir. Nous en discuterons. Nous avons jusqu'à la CLECT du 25 février prochain pour trouver le bon curseur. J'ai vu que même si la mécanique est logique et indiscutable, cela arrive à des résultats trop pénalisants pour certaines communes. Nous ne pouvons pas supprimer toute une capacité d'autofinancement comme cela. Nous allons donc trouver des modulations.

Je vais peut-être revoir aussi avec les communes qui ont des zones économiques si elles peuvent faire un effort supplémentaire. Je vais voir, je vais discuter, je vais rouvrir la discussion, et c'est l'objet. C'est pour cela que j'ai rappelé à plusieurs d'entre vous que ce soir, l'objectif était d'acter un principe d'entrer dans la discussion. Le budget, c'est au mois d'avril, ce n'est pas maintenant. Voilà les quelques éléments de réponse.

M. LAGNIEN : Puis-je reposer une question, Jean-Pascal ?

M. le Président : Attends, je laisse la parole à d'autres d'abord. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. DIEBOLT : Bonsoir. Je voudrais m'exprimer principalement sur les ACTP, puisque c'est le sujet sur lequel j'ai eu des informations. Je n'étais pas participant à la Conférence des Maires ni à la réunion de l'AMCA, mais en examinant le tableau distribué, nous arrivons tous au même constat, et nous avons des problèmes assez identiques. Les transférer de l'un à l'autre n'apporte donc pas vraiment de solution, tout le monde cherchant de l'autofinancement.

Je voudrais soumettre une proposition, au moins une piste de réflexion qui, je précise, respecte le montant recherché par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, puisque nous voyons bien qu'il faut renflouer les caisses, mais ce montant serait moins abrupte pour la plupart des petites communes. Je prends l'exemple de Jouhe, parce que je le connais bien. Nous avons déjà perdu à peu près un tiers de l'autofinancement en dix ans. Si nous avons cette réduction sur les ACTP, nous perdons encore 25 % de l'existant aujourd'hui, c'est-à-dire qu'en tout, sur dix ans, nous avons une réduction supérieure à 50 %. Nous nous retrouvons donc d'une certaine manière à un point de non-retour, parce qu'à partir de ces montants, en gros, nous sommes pieds et poings liés et nous ne pouvons plus engager quoi que ce soit.

J'ai pris les chiffres de manière très globale, et je propose qu'en partant sur un montant d'ACTP définitives 2020 de 9 357 000 euros, le but est de trouver environ 785 000 euros d'économie. Le ratio est à hauteur de 8,4 %. Pour avoir une uniformité dans l'effort réalisé par chacun, surtout d'un exercice à l'autre, parce que c'est quand même important dans la gestion de nos communes de pouvoir compter sur ce que l'on a eu l'année d'avant et de savoir à peu près se projeter sur l'année d'après, je propose d'avoir cette répartition de 8,4 %. Après, il y a peut-être d'autres paramètres à prendre en compte, mais ce serait une première approche sur l'ensemble des communes. Cela revient donc à faire un effort uniforme, au moins en termes de budget. C'était l'idée que je souhaitais soumettre.

Je me suis « amusé » à calculer le résultat. Par rapport à ce qui a été présenté en Conférence des Maires, il est profitable à 38 communes sur les 47, et en particulier pour les moins grandes. Au-delà de ce sujet, et je vous ai dit depuis dix ans ce qui s'était passé en termes d'autofinancement au niveau des communes, nous sommes sur une pente que nous n'espérons plus inverser. Nous espérons simplement nous maintenir. Je vais demander à notre Député, s'il veut bien nous donner

quelques éclaircissements sur ce que l'exécutif semble vouloir dessiner pour l'avenir. J'imagine que ce sont des choses débattues au Parlement. J'aimerais bien qu'il nous donne les orientations que l'on peut attendre pour les prochaines années. Merci.

M. le Président : Merci de ton intervention. J'entends ton raisonnement et là encore, j'en partage une partie. Pour le pourcentage général, c'est le premier réflex que nous avons eu. Le premier réflex ne s'adapte pas aux cas particuliers. Nous avons des groupes de communes qui n'ont pas les mêmes problématiques. Je suis assez partant sur ton idée de plafonner sur un pourcentage, mais nous devons faire les simulations. En tout cas, je pense que nous devons raisonner différemment entre les communes qui ont de grosses bases de foncier, des entreprises, celles qui ont des ZAE (Abergement-la-Ronce, Damparis, Tavaux, Rochefort-sur-Nenon, Dole...) Vous connaissez notre tissu. Je pense que nous devons avoir une approche pour ces communes et une approche pour les autres, avec des plafonnements pour éviter les à-coups qui perturberaient l'équilibre de vos budgets.

Le problème est que nous devons trouver une solidarité autour de notre territoire. Avec ce que j'ai entendu depuis quelques semaines, je vais essayer de travailler sur des simulations et de les proposer dès mardi, puisque nous aurons cette opportunité de discuter. Cela étant, nous pourrions refaire des réunions de même type sur d'autres secteurs de notre territoire. Cela me permettrait de faire des simulations en fonction de ce que j'ai entendu pour donner quelques hypothèses. Cela permettrait de voir ce vers quoi nous pourrions nous mettre d'accord les uns les autres.

Monsieur le Député a été interpellé. Souhaite-t-il prendre la parole ? Non. On verra plus tard.

M. LAGNIEN : Je voudrais apporter une précision avant que nous passions au vote. Là aussi, les collègues maires du canton m'ont demandé que l'on mette une clause de revoyure, c'est-à-dire de voter le ROB sous réserve du travail que nous allons faire ensemble et des négociations que nous allons entamer. Je pense que cela doit être possible, et que tu es d'accord.

M. le Président : C'est clair. Je vous rappelle qu'au niveau formel, les choses sont importantes. Ce soir, ce ne sont que des orientations. Elles ne fixent pas les chiffres, ni même les taux d'augmentation de la fiscalité. Rien n'est figé. Ce n'est pas ce soir que nous allons décider. Ce soir, nous décidons le principe, et je ne vais pas y revenir.

Ensuite, dans la chronologie, nous aurons le problème des attributions de compensation. La CLECT qui se réunit le 25 février donnera un avis sur le sujet. Cet avis, comme son nom l'indique, n'est qu'un avis. Le vote aura lieu le 8 avril, lors du prochain Conseil Communautaire. Je vous rappelle les textes, parce qu'ils sont ainsi faits et c'est comme cela. Je ne les trouve pas très pertinents, mais c'est ainsi. Il faut savoir que le 8 avril prochain, nous voterons le budget. Dans le budget, nous intégrerons des attributions de compensation que nous mettrons ensuite au vote, puisqu'elles concernent une délibération à part. Nous listerons tous les noms et nous voterons.

Il y aura alors deux cas de figure. Premièrement, le vote est à l'unanimité, auquel cas cela s'impose et c'est fini. Deuxièmement, le cas n'est pas à l'unanimité, les abstentions ne comptant pas. Tout le monde doit donc voter. Si ce n'est pas approuvé à la majorité, ce n'est pas adopté du tout. S'il y a une majorité sans unanimité, ce qui est probable après les discussions que nous pourrions avoir, les communes ont deux mois pour délibérer, ou pas, puisqu'elles peuvent ne pas délibérer du tout, auquel cas ce qui a été voté reste acquis. Elles peuvent délibérer pour voter contre. Si elles votent contre, les attributions de compensation antérieures s'appliquent. Vous avez une force de dissuasion de frappe phénoménale. Si nous n'arrivons pas à nous mettre d'accord, vous votez contre, ce qui me gênerait dans un tel processus.

Si Vriange était la seule à voter contre, donc si tous les autres acceptaient, cela voudrait dire que tout le monde aurait fait l'effort. Je n'imagine pas que cela puisse se passer. Je dis que la loi est mal faite, parce que l'unanimité, c'est toujours compliqué. Que nous ayons une majorité qualifiée, même très forte, je pourrais l'entendre, mais le fait qu'une seule personne puisse casser tous les rouages est quand même un peu gênant dans l'esprit. Je ne doute pas que nous arrivions à un accord, mais il faut que nous arrivions à un résultat consensuel, bien compris. Je pense que nous sommes tous dans la même galère. Je voulais rappeler cela, car c'est important.

Qui demande la parole ?

M. HAMDAOUI : Ce soir, concernant les orientations, nous devons retenir une ponction sur les communes, une hausse de la fiscalité avec une baisse des investissements. Je voudrais que nous discutons aussi du fait que nous sommes arrivés à cette difficulté, comment nous y sommes arrivés.

S'agissant de la fiscalité, lors du mandat précédent, il y a eu de fortes hausses, la TH ayant augmenté entre 2015 et 2018 et la taxe foncière en 2015, 2016 et 2018. Dans le dernier rapport de la Chambre régionale des Comptes, auquel je ferai allusion à plusieurs reprises, il a été dit que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole possédait majoritairement des taux plus élevés que la moyenne nationale des communautés d'agglomération depuis cette hausse de la fiscalité. Si nous prenons la CFE en termes de classement, en 2014, nous étions 209^e sur 222 EPCI, et en 2019, nous étions 196^e. Cela a donc légèrement augmenté, les entreprises étant moins taxées sur notre territoire qu'ailleurs.

Sur la taxe foncière, nous étions 50^e toujours sur 222 en 2014, et nous sommes passés 28^e. Sur la TH, nous étions 34^e, et en 2019, nous sommes montés sur le podium, puisque nous étions le 3^e EPCI le plus taxé de France sur la TH. La TH a donc subi une forte augmentation en 2018, mais le produit de cette hausse n'est pas pour l'Agglomération. L'État ayant compensé sur l'année 2017, cette hausse de 2018 part dans les caisses de l'État. Les Grands Dolois ont donc subi une hausse qui ne profite pas à notre territoire.

Pourquoi ce besoin aujourd'hui ? Évidemment, l'Agglomération est en difficulté. Elle a un fort endettement, des marges de manœuvre réduites, ce que tu as répété. D'où viennent ces difficultés financières ? On nous dit que l'État a diminué ses dotations et qu'il ne compense pas à hauteur des recettes 2018, mais de 2017, soit une perte de 2,5 millions d'euros. Or en 2018, des collectivités comme notre Agglomération n'ont pas joué le jeu de la baisse de la fiscalité, donc de la hausse du pouvoir d'achat des ménages. D'où la décision de l'État de prendre 2017 comme base. Sur la période, on nous a annoncé une baisse de la DGF de 1,9 million d'euros cumulés. Or sur cette période, la fiscalité a augmenté de 6 781 000 euros, ce qui compense largement la baisse de la dotation globale de fonctionnement. Les difficultés financières de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sont-elles dues uniquement à l'État ? Est-ce uniquement à cause de l'État que nous sommes en difficulté ?

Dans son dernier rapport, la Chambre régionale des Comptes relève que « l'année 2016 met en exergue une réelle dégradation de la capacité de la CAF et de l'excédent brut de fonctionnement. Le coût de tel projet [le complexe aquatique et sportif] interroge au regard de la situation et des capacités financières de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. En effet, l'encours de la dette de l'Agglomération a doublé les 31 décembre 2015 et 31 décembre 2016, s'élevant à près de 17 millions d'euros. Or la part d'autofinancement prévisionnelle à la charge de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour le complexe aquatique devrait se traduire par le recours à un nouvel emprunt d'un montant analogue. Conjugués à la baisse précédemment relevée de la CAF brute, ces indicateurs financiers appellent à la plus grande prudence au regard de l'impact financier qu'un tel projet, s'il était réalisé en l'état, aurait sur la santé financière de l'EPCI. À elle seule, une telle opération risque de dégrader la situation financière de l'Agglomération dans des proportions importantes. »

Les difficultés financières de l'Agglomération ne sont donc pas simplement dues aux diminutions des dotations de la part de l'État. C'est vrai que cela a joué, et je ne vais pas nier l'évidence. Toutefois, nous avons largement compensé avec des hausses très fortes de fiscalité sur les Grands Dolois. Dire, comme dans la présentation, que les Grands Dolois vont moins contribuer, puisque nous avons une baisse dans le graphique avec les bâtons orange et bleus, n'est pas vrai. Les Grands Dolois vont toujours financer ce manque de TH. Pourquoi ? Parce qu'ils vont financer la taxe sur la valeur ajoutée. Ils vont la payer. Ils vont donc encore continuer à financer cette compensation.

Pour terminer, la crise sanitaire impacte lourdement de nombreux concitoyens. Ils sont nombreux à avoir vu leur pouvoir d'achat baisser. Ils sont nombreux à se retrouver ou à risquer de se retrouver au chômage. Est-ce le bon moment pour activer le levier fiscal, et encore réduire le pouvoir d'achat de ces personnes ? On nous dit qu'il faut aider les commerçants, consommer, etc. Notre rôle est d'aider les commerçants, mais nous ne les aiderons pas si nous diminuons le pouvoir d'achat des Grands Dolois. De plus, ces derniers ont déjà fait un gros effort. Monsieur le Député pourra peut-être me dire si je me trompe ou non, mais je pense qu'à l'avenir, il faudra payer les dépenses que fait l'État. Il n'est pas farfelu de penser qu'un impôt Covid-19 pourrait être mis en place après la présidentielle. Il y aurait donc encore une hausse de la fiscalité à prévoir pour renflouer les caisses de l'État. Est-ce donc le bon moment pour augmenter la fiscalité, alors que de gros efforts ont déjà été demandés aux Grands Dolois ?

M. le Président : Je pense que cela va intéresser tous les jeunes élus, parce que remonter aux sources fait toujours du bien. Néanmoins, j'ai relevé quelques incohérences dans ton propos. C'est gentil de nous placer l'augmentation de la taxe d'habitation, mais pour ton information, elle n'est

plus là. Elle disparaît. Il va en rester plus que deux tiers des 20 % des contribuables. La taxe d'habitation est un impôt. Il est vrai que nous l'avons augmentée en 2018, nous le savions, nous avons pris un « risque » dans la mesure où la logique voulait que nous soyons compensés sur les taux que nous avons votés. Par la loi de finances 2020, l'État a délibéré et il a voté un texte qui renvoyait aux calculs sur les taux 2017. C'est effectivement le début de nos ennuis.

Je suis content que tu fasses toujours référence au rapport de la Cour des Comptes, et tu es très constant dans ta position, parce que c'est le rapport 2017 sur les comptes 2016, déposé en février 2018. Or en décembre 2017, nous avons voté un pacte fiscal qui s'est appliqué en 2018, au cours duquel nous redressions toutes les finances de la collectivité. Je m'étais accroché avec la Cour des Comptes en disant : « *comment pouvez-vous déposer un rapport en février 2018 en disant "vous avez des ressources insuffisantes" en vous basant sur 2016 ?* » Or nous venions de voter le budget 2018, et elle savait que nous avions redressé les comptes. Il ne faut donc pas laisser dire de tels propos.

Il faut quand même préciser les choses concernant la fiscalité. Lorsque nous avons augmenté la fiscalité en 2018 dans le pacte fiscal, je rappelle aux uns et aux autres que nous avons pris en charge des compétences, en contrepartie de quoi nous n'avons pas repris dans les attributions de compensation. Cela permettait aux collectivités qui allégeaient leurs charges de pouvoir baisser leurs taxes foncières si elles le souhaitaient, ce que certaines collectivités ont fait, notamment Dole ou Tavaux. En 2018, il n'y a pas eu d'impact pour la plupart des collectivités qui avaient répercuté cette hausse, si ce n'est la taxe d'habitation. J'en conviens, mais nous le savions et c'était le pari que nous faisions.

Après, tu me dis que ce n'est pas le bon moment. Il n'y a pas de bon moment pour augmenter la fiscalité. J'en conviens ici encore plus que les autres. Encore faut-il avoir des solutions ! Il ne faut pas oublier qu'un impôt est avant tout un acte social de répartition. Si nous voulons pouvoir continuer à aider nos entreprises, nos commerçants et tous les gens qui connaîtront des situations difficiles, nous devons avoir les moyens. Ce n'est pas la peine que nous soyons tous en difficulté. Pour quoi faire ? Pour pleurer ensemble ? Je pense qu'à un moment donné, cette solution nous permet de nous mettre sur une voie qui nous permettra de continuer une politique de soutien, ce dont nous avons besoin sur de nombreux secteurs, mais je ne vais pas en rajouter.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme BORNECK : J'ai simplement une question, parce qu'il y a un tableau que je ne comprends pas. Ce n'est pas une remarque, mais juste une question. Sur la construction du budget primitif, dans le programme d'investissement, s'agissant des travaux et aménagements des installations sportives, vous mettez dans la colonne des crédits, des investissements pour 2 540 000 euros et 2,6 millions d'euros de financements attendus. Comment peut-on avoir plus de financements que d'investissements, étant donné que l'on n'a pas le droit d'avoir plus de 80 % de subventions ?

M. le Président : C'est une question technique. Nous avons une partie des subventions du complexe aquatique qui n'avaient pas été enregistrées. Nous sommes sur un principe de prudence absolue. Nous inscrivons une subvention uniquement lorsqu'elle est affectée. Effectivement, nous avons des subventions qui vont continuer à tomber en 2021, qui concernent 2020.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

Mme BARRET-PÂQUES : Je souhaite simplement préciser qu'au niveau de la commune de Choisey, nous sommes évidemment d'accord pour participer à l'effort, mais nous souhaiterions que tout le monde soit à la même enseigne. Pour cela, nous voudrions étudier précisément ce qu'il est proposé pour chacune des communes. Hélas, pour l'instant, nous n'avons pas le tableau. L'intervenant précédent ayant précisé qu'il avait eu le mode de calcul, nous aimerions également avoir ce document, si c'était possible, et nous aimerions l'avoir assez rapidement, la CLECT se réunissant le 25 février prochain.

M. le Président : Il n'y a pas de problème pour transmettre tout cela. Certains documents ont déjà été transmis, mais il est vrai qu'ils ne sont pas toujours très lisibles. Sachez que ce soir, ce n'est pas la discussion des affectations, mais le principe. C'est pour cela que je n'ai pas voulu donner trop de documents avant ce soir. Dès lundi, nous pourrons communiquer les documents détaillés avec les simulations, ce qui sera important. Je vous redonnerai les calculs, notamment les calculs de boni. Nous tâcherons de faire des éditions pratiques pour que ce soit accessible à tous.

Y a-t-il d'autres prises de parole ?

M. BERNARDIN : J'ai deux remarques, l'une sur la forme et l'autre sur le fond.

Sur la forme, elle concerne le document qui nous a été remis lors de la Conférence des Maires, et qui concerne le pacte fiscal. Je trouve qu'il est imbuvable. Il ne comporte aucune explication. J'ai passé deux heures à essayer de comprendre. C'est la même chose pour mes collègues maires, puisque nous nous sommes concertés pour savoir qui comprenaient. Je pense qu'avec les moyens que nous avons à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, les moyens techniques, les personnels compétents, nous pourrions avoir au minimum une notice explicative nous indiquant ce qu'évoque ce document. Ce sont simplement des chiffres alignés.

De plus, nous nous apercevons qu'avec deux lignes de plus, ce document se terminant par le boni, on pourrait expliquer aussi ce qui était demandé à chacune des communes. Il paraît un peu suspect qu'il n'y ait pas eu ces deux lignes supplémentaires. Par ailleurs, nous avons pu avoir ce document, parce que nous avons demandé une réunion avec l'AMCA, réunion à laquelle quelques maires se sont rendus, mais les autres communes n'ont pas eu le document supplémentaire qui expliquait à quel montant nous amenait le boni. Je pense qu'à l'avenir, au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, il faut absolument que l'on nous transmette des documents pédagogiques compréhensibles. Nous partons de tellement bas avec ce document qu'il ne sera pas difficile d'avoir la prochaine fois un document plus respectueux de nos fonctions de maire.

Sur le fonds, je pense que nous avons fait une grosse erreur en 2018 en augmentant la taxe d'habitation, parce que nous avons fait croire aux administrés de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole que l'augmentation de la taxe d'habitation de 2,5 millions d'euros allait être à perpétuité, c'est-à-dire que l'on récupérerait ces 2,5 millions d'euros une fois que la taxe d'habitation n'existerait plus. Or cela ne s'est pas passé ainsi. Nous avons joué, et nous avons perdu. C'était un coup de poker, mais en général, quand on est élu, on ne joue pas au poker avec l'argent des contribuables. On peut le faire chez soi, mais pas de cette façon. Du coup, la première conséquence est peut-être au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole elle-même, au niveau de nous tous qui pensions que nous allions récupérer ces 2,5 millions d'euros à perpétuité de cette façon, mais en fin de compte, non.

Croyant cela, je pense que nous avons vécu au-dessus de nos moyens depuis 2018, ce qui est une erreur, parce que nos moyens ne sont pas aussi considérables que cela. De plus, nous avons floué un peu nos administrés, parce que nous leur avons dit : « *ne vous inquiétez pas* ». Il n'y a pas 36 collectivités qui ont augmenté leur taxe d'habitation. Vous regarderez, mais sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, toutes les communes n'ont pas suivi. Il y a principalement la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Nous avons donc tous payé une taxe d'habitation supplémentaire de 2,5 millions d'euros sur l'ensemble de l'Agglomération pendant trois ans.

Par ailleurs, 20 % vont encore la payer pendant encore trois ans et nous n'avons pas la compensation de l'État. Nous allons donc dire aux Grands Dolois : « *nous aurions pu avoir la compensation de l'État ; nous ne l'avons pas. La taxe d'habitation n'existant plus, nous allons vous demander autant sur la taxe du foncier bâti* », et nous leur demandons de nouveau 2,7 millions d'euros. Je trouve que ce n'est pas bien normal.

Je vais terminer là-dessus. Jean-Pascal, tu as dit : « *de toute façon, nous n'avons pas d'autre solution que de passer par ce biais, c'est-à-dire par l'augmentation des taxes* ». J'ai regardé le DOB et ses cinq grandes orientations. Je suis plutôt d'accord sur l'ensemble, sauf sur la première qui parle de « *la maîtrise des dépenses de fonctionnement* ». Il n'y a rien sur l'investissement. Pourquoi ? J'ai regardé. Nous avons un tableau, celui dont Amandine BORNECK a parlé. En gros, nous avons 10 millions d'euros d'investissement, et la première ligne concerne les travaux et les aménagements des installations sportives pour 2 540 000 euros, avec une rentrée attendue de finances de 2,6 millions d'euros, des subventions provenant de travaux réalisés précédemment. Or nous pouvons nous servir de ces subventions pour boucler notre budget actuel. Nous pourrions peut-être prendre 2 millions d'euros pour boucler notre budget sans aller chercher des taxes auprès de nos administrés ou des communes, sans leur demander des sommes complémentaires.

J'ai vu encore autre chose, dont nous n'avons pas parlé ce soir. Je veux parler des zones d'activités pour lesquelles 2 millions d'euros d'emprunt seront réalisés. C'est dans le DOB. Nous pourrions peut-être aussi prendre une part là-dessus.

Pour terminer, je souhaiterais que nous essayions de vivre en fonction de nos moyens, que nous baissions notre train de vie, que notre de vie corresponde à celui de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, pas à celui d'une collectivité à qui il manque 4 millions d'euros pour boucler son budget. Dans nos communes, nous le savons bien. Dans les communes rurales, nous avons un budget. Quand nous nous apercevons qu'il y a plus de dépenses que de recettes, nous rayons des lignes. Je pense que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole devrait faire pareil, qu'elle prenne cette habitude.

J'espère qu'au moins dans cette année 2021, qui sera encore une année difficile au niveau sanitaire, au niveau financier d'une manière générale et d'une manière nationale, nous gèlerons ces 4 millions d'euros et que nous n'irons pas les chercher auprès des communes ni auprès des administrés, que nous trouverons des solutions internes – j'espère que la réunion de mardi sera fructueuse – et que nous aurons une vraie concertation sur l'avenir du développement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en ce qui concerne les activités, le fonctionnement et l'investissement. Nous pouvons nous donner du temps pour le faire.

Je pense que je serai plus à l'aise une fois que cette concertation aura vraiment eu lieu, et si elle n'aboutit pas avant le vote du budget, nous sursoirons à l'augmentation et nous verrons cela pour les prochaines années.

M. le Président : Je crois que nous avons déjà répondu à bon nombre de tes questions. Pour revenir au début de ton intervention sur la forme, honnêtement, c'est compliqué. Tu sais que les services financiers de Dole et de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole se sont assez démenés ces derniers temps pour faire les simulations. Certains peuvent en témoigner dans cette salle. Quand vous demandez des rendez-vous, vous les avez et vous pouvez avoir toutes les explications que vous voulez.

Il n'y a pas de document parfait. Je peux te donner notre grille Excel. Elle comporte une soixantaine d'onglets. Nous avons toutes les données financières de tout le monde. C'est très complexe et compliqué. Je veux bien, mais il faut prendre les explications qui vont avec. Je ne peux pas te mettre 25 pages de commentaires dans un document. Il faut rentrer dedans. Cela étant, j'entends tes observations lorsque tu dis que nous avons fait des erreurs ici ou là. Tu étais dans l'exécutif lors du précédent mandat. Tu sais comment les choses se passent. Je veux bien que nous laissions entendre qu'il n'y a qu'à repousser certains investissements, faire des moratoires. Sur les dépenses de fonctionnement, nous ne ferons pas de moratoire. Tous les matins, les enfants arrivent à l'école et il faut assumer.

Je ne voudrais pas avoir des solutions qui paraissent trop simples, la réalité est quand même complexe. Je sais que nous sommes sur de gros bateaux. Quand on me dit que l'on peut reporter des investissements, il faut bien prendre conscience, comme cela a été évoqué à l'AMCA, par exemple, concernant l'investissement sur la salle de sport que nous envisageons dans le nord du territoire, que nous sommes sur un investissement d'environ 1,6 million d'euros. Avec les subventions espérées, nous allons arriver sur un coût net de 900 000 euros. Sur ces 900 000 euros, dans notre règle du jeu, la ou les communes qui porteront ces investissements prendront la moitié en charge, et il nous restera autour de 500 000 euros que nous financerons sur 20 ans, soit 25 000 euros par an. Nous pourrions reporter cet investissement de six mois, nous gagnerions 12 000 euros. Or nous cherchons 3,5 millions d'euros.

Il faut rentrer dans le cœur du sujet et regarder les vraies données. Vous pensez peut-être que les investissements ne sont pas nécessaires. Je me souviens par exemple des fonds de concours. Personne ne m'a dit qu'il fallait les supprimer, parce que ce sont de vraies aides, de vrais soutiens aux communes. Nous pouvons aussi supprimer cela. Pourquoi pas ? Mais je pense que ce serait une erreur, parce que les communes en ont besoin. Aujourd'hui, il nous paraît légitime d'essayer d'affiner le règlement, mais au-delà de cela, c'est pour correspondre à de vrais besoins sur les 47 communes. Quand on parle de réduire la voilure, je l'ai dit, on savait que l'on était sur un point très haut à fin décembre 2020. On le savait, mais nous avons commencé les réductions, et vous avez vu les orientations qui sont prises.

Je ne vois pas beaucoup d'alternatives à tout cela, je ne trouve pas d'alternative simple. En revanche, je te rejoins sur un point, et la situation est ce qu'elle est. Dans le schéma que j'aurais bien voulu présenter en juillet 2020, lorsque nous avons pris les rênes de l'Agglomération, je te rappelle que nous devons commencer notre mandat par un projet de territoire que nous sommes en train de mettre en place avec beaucoup de difficultés. Nous devons commencer par des commissions sectorielles avec un certain travail qui devait à la fois nous permettre de finaliser notre contrat de

territoire, d'en déduire notre pacte fiscal, notre projet de gouvernance, etc. Nous avons donc un certain nombre de paramètres, mais nous n'avons pas cette intégration, parce que les données sont ce qu'elles sont. Nous avons remplacé par des questionnaires Internet, comme vous l'avez vu. Les premières commissions ont déjà commencé à travailler sur les résultats. J'essaie d'avancer au fur et à mesure dans la réalité de ce que nous vivons aujourd'hui. Ce n'est pas facile.

Honnêtement, quand nous arrivons ici, nous avons déjà beaucoup travaillé avec le Bureau, nous avons évoqué de nombreuses situations. Je pense que nous arrivons au compromis que je vous propose ce soir.

Y a-t-il d'autres questions, ou d'autres interventions ?

M. GINET : Je suis d'accord avec Daniel BERNARDIN, car pour avoir travaillé 40 ans à l'État, il ne faut jamais jouer avec l'État, on perd toujours. Ceci étant, au niveau des documents qui nous ont été remis, Daniel a montré quelque chose d'un peu illisible. Nous en avons reçu un autre beaucoup plus lisible, je pense que nous l'avons tous. C'est un travail fouillé en matière de ratio. Je suis plutôt satisfait, pour avoir travaillé sur des analyses financières, de voir ce document qui me paraît clair et très accessible. Cela étant, tout le monde n'est pas spécialiste de la fiscalité. Il y a deux ou trois petites erreurs, mais cela ne va pas plus loin. Je dis que le travail réalisé est bon.

Cela étant, il est vrai que sur la fiscalité, le foncier et le foncier bâti, cela va générer des réactions relativement importantes parmi nos communes. Notre problème est qu'en général, le contribuable prend sa feuille, il lit la dernière ligne, c'est-à-dire le total qu'il va payer, et là, il va faire des bonds. Il ne s'amuse pas à tourner la page et à regarder les colonnes, la colonne « commune », la colonne « intercommunal », etc. Nous allons donc en prendre plein la tête, parce qu'ils vont se reporter chez nous. D'ailleurs, à chaque fois qu'il y a des augmentations, nous les voyons arriver, ils viennent rouspéter sans savoir si c'est la commune, l'intercommunalité ou le Département. Ceci étant, nous avons commis des erreurs, oui, *mea culpa*. Autant que je me souviens, pour être à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole depuis le début, il y a toujours eu des majorités pour voter les budgets de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Des erreurs, peut-être, mais il faut que nous soyons en capacité de les assumer et essayer de les surmonter de manière solidaire, en y mettant tous du nôtre.

Simplement par rapport au boni, le boni est incontestable pour un certain nombre de communes. Je suis à la commune de Sampans. Quand je regarde mes ratios, ils sont pratiquement tous au rouge : ma fiscalité est élevée, mes revenus des habitants sont faibles, mon effort fiscal est élevé et ma DGF est moyenne. Ce n'est donc pas terrible, et mes facultés contributives sont quasiment nulles. J'ai des revenus qui frôlent 0 sur les immeubles, une dette élevée. J'ai fait des efforts en matière de fonctionnement sur le 11 et le 12. Je suis donc au ras des pâquerettes. Reconnaissons une chose, le boni existe. Je suis d'accord pour que nous fassions tous un effort ; nous avons vu que les communes qui avaient des ZAE allaient le faire. Toutefois, je pense qu'il faut vraiment faire pour les autres, et les autres, c'est la majorité, soit 27 à 30 communes. Il faut regarder précisément leur situation dans le détail et faire pratiquement du cousu main, sinon cela va se traduire par 10 ou 15 000 euros qui disparaîtront et qui représenteront pour ces communes des marges d'autofinancement qui vont encore se réduire.

Sur l'ensemble, il faut quand même bien dire que nous avons voté majoritairement les budgets de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Ceux qui ne les ont pas votés peuvent toujours dire qu'ils ont été floués. Quant aux autres, force est de reconnaître que nous n'avons plus qu'à mettre notre coup de patte et à essayer de trouver des solutions tous ensemble. Si nous sabordons la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en nous opposant, comme tu l'as dit sur le boni, un seul pouvant faire virer complètement le système, je pense qu'au bout du compte, tout le monde sera perdant, y compris les habitants du territoire.

M. le Président : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. SERMIER : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Comme le Député a été interpellé, le Député répondra peut-être, et il est forcément attaché à ce que les 47 communes de cette Agglomération qui, par définition, sont 47 communes de la circonscription, trouvent satisfaction dans un équilibre bien senti entre les uns et les autres. Néanmoins, ce qui fait chaud au cœur est de constater que finalement, le débat existe, qu'il est bien vivant ce soir. On peut reprocher beaucoup de choses à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, mais on ne peut pas reprocher le débat de fond. On n'est pas à la minute près quand il s'agit de travailler sur les cinq prochaines années d'un certain nombre de nos concitoyens.

Je crois que Monsieur HAMDAOUI avait raison. Il faut rappeler l'histoire. C'est vrai que cela n'a pas toujours été simple. Je me rappelle en 2014, lorsque la Ville de Dole était dans le réseau d'alerte des préfetures, parce qu'elle était en grande difficulté financière, et que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole avait une capacité d'investissement négative, cela partait déjà dans des difficultés au départ, mais nous y sommes arrivés collectivement. Ne soyons pas quand même trop pessimistes. J'entends ce que dit Gérard GINET, mais nous avons quand même réussi un certain nombre d'actions qui ont permis, je crois – mais j'y reviendrai –, d'être plus efficaces, et au bout du compte, de donner un certain nombre de satisfactions à nos concitoyens. La preuve, c'est que depuis ce temps et depuis longtemps cela n'était pas le cas, nous gagnons des habitants. Dans une région qui perd des habitants tous les ans, notre petit bout de territoire finit par en gagner. Si tel est le cas, c'est que nous devons donc être un peu attractifs et apporter des services et du travail. Quand on apporte du travail, et la collectivité peut s'honorer d'avoir aujourd'hui des projets d'entreprise qui parlent de plusieurs centaines d'emplois, je crois que tout cela n'est pas complètement dû au hasard.

C'est vrai que le chamboule-tout de la réflexion et la révision de la fiscalité nous ont bien contraints, mais j'assume complètement d'avoir été solidaire avec la majorité et avec tous ceux autour du Président qui le soutiennent par définition. J'assume d'être complètement en phase avec ce que nous avons fait à l'époque. On ne peut pas dire que les augmentations de la taxe d'habitation faites depuis trois ans n'ont servi à rien, puisqu'à ce jour, sauf si le directeur des services financiers me dit le contraire, jusqu'au 31 décembre 2020, tout a été compensé au centime d'euro près. Nous pouvons dire qu'aujourd'hui, sur 80 % de la population qui a été exonérée d'une partie de la taxe d'habitation, l'augmentation a été compensée par l'État au centime d'euro près, et c'est autour de 6 millions d'euros sur ces trois dernières années, ce qui n'est pas une paille.

Aujourd'hui, mon cher Daniel BERNARDIN, ce n'est pas un coup de poker, mais cette une décision nous permet simplement aujourd'hui d'avoir en caisse 6 millions d'euros de l'État que nous n'aurions pas si nous ne les avons pas pris collectivement. Je t'ai suivi, tu étais aussi membre du Bureau à l'époque et je n'y étais pas. Ces 6 millions d'euros ont permis d'être aujourd'hui avec une recette qui n'est pas anodine.

Fallait-il, ou pas, finalement avoir la compensation de la taxe d'habitation ? Nous n'y sommes pour rien dans cette affaire. C'est effectivement l'État, à son plus haut niveau, qui a décidé que cette compensation ne tiendrait pas jusqu'au bout, sauf que malgré un certain nombre d'éléments que nous ne connaissons pas et que nous avons du mal à bien connaître pour l'avenir. Lorsque l'on parle de la suppression de la taxe d'habitation, il n'y a pas de suppression de la taxe d'habitation. Il y a un dégrèvement pour ceux qui paient une taxe d'habitation sur une habitation principale, mais sur les résidences secondaires, il y a la continuité, ce qui veut dire que toute la mécanique de la taxe d'habitation, contrairement à ce que les gens pensent, existe et il faut la faire fonctionner. C'est bien là la catastrophe au niveau de l'État.

Permettez-moi de le dire, ayant été sollicité en tant que député. Je suis navré de constater que finalement, ce qui a été prévu par le Gouvernement a tous les problèmes sans avoir les avantages que l'on pourrait imaginer de la suppression totale d'un impôt. Effectivement, dans la constitution, il est très clairement établi que toute suppression d'impôt est compensée à l'euro près. Aujourd'hui, nous n'avons pas cette suppression totale de la taxe d'habitation, et c'est ce qui nous handicape, mais demain, en 2023, plus personne ne paiera de taxe d'habitation sur son habitation principale. On continuera à le faire sur une habitation secondaire, ce qui pose d'ailleurs un problème. Si un jour vous habitez à un endroit et que vous changez d'habitation, cette habitation principale deviendra secondaire et il faudra bien qu'à ce moment-là, la mécanique soit toujours en place pour pouvoir remettre la taxe d'habitation sur votre résidence secondaire.

Demain, en 2023, nous ne paierons pas de taxe d'habitation sur les résidences principales, ce que je conteste là aussi d'un point de vue philosophique, la taxe d'habitation étant un lien avec le territoire et la fiscalité du territoire. Je ne vois pas comment maintenant quelqu'un qui ne paie plus du tout d'impôt sur le territoire serait en capacité de demander quelque chose aux collectivités locales, mais c'est un autre problème qui, malheureusement, ne nous incombe pas. Il faut donc être clair, et dire aux Grands Dolois qu'ils ne paieront plus du tout de taxe d'habitation. Quand on dit : « *ils vont payer de la TVA* », il n'y aura pas de taux de TVA spécifique à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et on ne va pas demander aux Grands Dolois, parce qu'il y a un supplément de compensation à faire, de consommer plus pour avoir plus de TVA sur le territoire. Ce n'est pas vrai. La TVA est un impôt national, avec un taux national, sur une consommation nationale. Contrairement à ce que j'ai entendu, il n'y a donc absolument aucune incidence sur la TVA locale et sur la TVA des Dolois.

Aujourd'hui, nous sommes déjà sur un système qui n'a pas fait perdre d'argent aux Dolois, contrairement à ce que j'ai entendu, mais qui en a plutôt fait gagner. Pour l'avenir, que faut-il faire ? Le seul impôt qu'il nous reste est celui sur le foncier bâti. D'une façon un peu imagée, mais que chacun comprendra, s'agissant de l'augmentation de la taxe d'habitation mise en place et qui avait été compensée, à partir du moment où l'on supprime la taxe d'habitation, on fait transiter cette augmentation de la taxe d'habitation sur la taxe sur le foncier bâti. Ce n'est pas plus compliqué que cela. À un moment donné, on ne peut pas avoir une baisse de fiscalité sur un territoire tout en gardant des marges de manœuvre. Je suis très clair. Aujourd'hui, même avec l'augmentation de la fiscalité proposée, les Grands Dolois paieront moins d'impôts locaux qu'ils n'en payaient en 2017 et en 2014. Je crois qu'un graphique l'a montré, nous avons bien une baisse de l'imposition globale des Grands Dolois sur les trois taxes ménagères (foncier bâti, foncier non bâti et taxe d'habitation), cette baisse étant significative, puisqu'elle est de l'ordre de 17 à 20 %.

Nous avons donc cette baisse et on dit simplement que la baisse n'est pas complète. Oui, c'est vrai, on aurait globalement pu baisser plus, mais on ne va pas avoir une baisse aussi complète que ce que le président de la République aurait souhaité, tout simplement parce qu'en même temps, le président de la République nous a aussi piqué un certain nombre de dotations et de mesures. Or nous voulons compenser ces mesures. Nous pouvons en discuter, et c'est très bien que le débat soit ouvert, mais je ne pense pas qu'il faille réduire la voilure aussi fortement qu'on le dit en matière d'investissement.

En matière de fonctionnement, nous sommes d'accord, sauf que cela fait quand même déjà sept ans que sur la Ville et sur l'Agglomération, on réduit, et en matière de fonctionnement, vous savez ce que cela signifie. Quand on réduit du fonctionnement ou quand on le contrôle et qu'il n'augmente pas trop, comme rappelé tout à l'heure, c'est que l'on contrôle le nombre de personnels, de fonctionnaires. Il faut quand même aujourd'hui nous dire quels sont ceux qui sont inutiles dans les collectivités de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, de la Ville de Dole et de toutes nos communes. Je pense que nous pouvons encore trouver sans doute des marges de manœuvre. Je voudrais saluer l'ensemble du personnel et le directeur qui ont fait, au cours de ces années, des efforts d'adaptation, d'organisation pour ne pas baisser les services aux Grands Dolois tout en baissant le nombre de personnels. Nous contrôlons donc le fonctionnement et il faut tendre à le baisser.

Néanmoins, il faut faire attention sur l'investissement. Quand on ne pourra plus créer les zones d'activités ni faire en sorte d'avoir une certaine attractivité, que ferons-nous ? Nous retomberons dans le cycle infernal de voir partir des entreprises, des habitants et finalement, la fiscalité s'assoira sur moins d'entreprises, moins d'emplois, moins de personnes. Il est vrai que dans l'immédiat, c'est confortable, et nous pouvons passer un mandat en disant : « *c'est tranquille, c'est peut-être notre dernier mandat et cela ira bien* », mais j'ai le sentiment qu'il faut se projeter à beaucoup plus long terme, et si nous rentrons dans ce cycle infernal, nous finirons inévitablement comme un certain nombre de collectivités, et il n'est pas forcément nécessaire d'aller très loin. Je ne donnerai pas de nom par charité chrétienne, mais il n'est pas forcément nécessaire d'aller très loin pour voir des collectivités qui sont rentrées dans ce cycle. Allez sur place, et vous le savez très bien.

Quand on commence à dire que l'on commence à tout perdre et que l'on ne sait plus comment faire, parce que l'hôpital est fermé, parce que la gare n'est plus là, parce que plus personne ne veut seulement aller dans ce territoire pour être fonctionnaire public territorial, je crois que l'on ne peut pas envier ces territoires. On cherche à avoir autre chose qu'une cathédrale. À un moment donné, il faut à tout prix conserver une capacité d'attraction et de rayonnement plus que d'investissement. Je voudrais bien voir la personne qui, aujourd'hui, en tant qu' élu de cette collectivité, trouve que ce n'est pas bien d'avoir des entreprises qui construisent, qui amènent ces emplois et de la taxe sur la valeur économique.

Ayant fait partie de la majorité de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pendant le dernier mandat, j'assume complètement d'avoir voté. Nous avons pu nous tromper ou faire des erreurs, mais nous pouvons réexpliquer en cours de rencontres, parce que c'est bien que les nouveaux élus puissent bien comprendre la vision et l'objectif que nous avons. Pour moi, les investissements réalisés sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole appartiennent à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, et non pas à la Ville de Dole, de Tavaux ou de Rochefort-sur-Nenon. Ils appartiennent à tout le monde.

S'agissant de la piscine, mot extrêmement réducteur, puisque nous parlons plutôt de complexe, je vous rappelle, pour ceux qui n'étaient pas là lors du dernier mandat, que tout le monde demandait des lignes d'eau et que nous ne savions pas gérer les lignes d'eau pour les enfants des écoles. Je vous rappelle que sur les gymnases, nous avons aujourd'hui une grosse difficulté de pouvoir accueillir

tous les clubs, et je ne parle pas évidemment en cette période malheureuse, mais globalement. Je pense que nous avons plutôt réalisé du bon travail. Il est vrai que les Grands Dolois baisseront en fiscalité, moins qu'ils n'auraient baissé si nous n'avions pas mis les choses au niveau d'investissement qu'il faut mettre, mais à un moment donné, soit il faut dire « *on sait qu'on baisse et on rentre dans le cycle infernal* », soit on a la capacité d'assumer et on trouve une solution pour le long terme et pour avoir une vision à 20 ou 30 ans pour notre territoire. C'est ce qui me semble important, et c'est un vrai débat politique.

Je suis passionné du système. Je veux bien aller dans les communes et rencontrer nos concitoyens. Je vais vous dire une chose. Pour une personne qui a un logement à Dole, à Damparis, à Tavaux ou à Rochefort-sur-Nenon, une personne qui a une maison, un pavillon, avez-vous le sentiment aujourd'hui que cette habitation, cet immobilier ne vaut pas un peu mieux que ce qu'il ne valait il y a une dizaine d'années ? Il ne s'agit pas de dire que l'on est responsable de tout, mais à un moment donné, on doit prendre des responsabilités. Si on demande un peu de solidarité avec un certain nombre de nos concitoyens, c'est aussi pour leur permettre d'avoir globalement un territoire qui se développe et dans lequel ils peuvent investir et qu'ils savent que leur investissement n'est pas vain.

Je pense que ce soir, nous pouvons réfléchir très fortement sur la répartition des ACTP, s'il faut le faire. Je pense que toutes les communes sont importantes. Vous le savez tous, et je l'ai toujours dit depuis 20 ans. Je suis contre la fusion des communes, parce que cela ne sert à rien, et nous voyons bien que nous sommes plutôt maintenant dans de la diffusion. Cela étant, toutes les communes ont un rôle, il faut leur donner les moyens de jouer ce rôle. Il faut regarder objectivement les choses. Il faut regarder les communes qui ont des marges de manœuvre, celles qui n'en ont plus, ce qui peut prendre du temps. Je pense qu'il ne faut pas regarder à passer une journée complète si nécessaire pour essayer de trouver des solutions, mais en aucun cas, nous n'avons le droit de ne pas donner un peu d'espoir aux générations qui nous suivent dans notre territoire.

M. le Président : Merci. Y a-t-il d'autres interventions pour conclure ?

M. STOLZ : Bonsoir à tous. Pour que ce soit bien clair pour moi, j'aimerais savoir ce qu'il y a à voter ce soir, parce que vous avez dit à plusieurs reprises que nous devons prendre acte de la méthode, et qu'il ne s'agissait en aucun cas de voter les chiffres. J'ai bien parcouru l'annexe liée à la notice à voter ce soir. Bien sûr, j'ai relevé que l'on parlait d'augmentation de taxes foncières, de réduction des attributions de compensation, donc les pistes que vous nous avez évoquées tout à l'heure. Elles ne sont pas chiffrées. Par contre, l'apport sur la ZAE est bien chiffré à 30 %. Je voulais savoir si c'était figé, parce que l'on a dit que l'on ne parlait pas de chiffre ce soir, et que l'on votait plutôt la méthode. Je vois qu'un chiffre semble être figé à 30 %.

M. le Président : Non, rien n'est figé. Je n'ai pas fait attention que nous avons donné ce chiffre, mais pour les autres, c'est pareil. Les grands équilibres que nous avons présentés tiennent compte d'hypothèses, mais ce sont des hypothèses de travail. Nous allons attaquer la négociation définitive maintenant pour arrêter ces AC, pour que nous puissions les présenter à la prochaine CLECT. Le vote de ce soir n'engage pas les 30 %, par exemple. C'est évident. Comme son nom l'indique, il s'agit d'orientations. Nous en avons parlé, ce sont les grands axes.

Je vous propose d'arrêter le débat. Je vous remercie de sa richesse. Nous savons que c'est compliqué. Nous avons 47 communes, 47 situations particulières. Il est donc normal qu'il y ait des débats, des inquiétudes pour certains et des encouragements pour d'autres. Je vous propose de mettre au vote ce rapport d'orientations.

M. PANNAUX : Monsieur le Président, je souhaiterais un vote à bulletin secret, s'il vous plaît.

M. le Président : Juste un petit point de statut. Une seule personne peut-elle demander un vote à bulletin secret ? Il me semblait qu'il fallait les demandes d'un tiers. Vérifions donc les statuts dans le règlement intérieur.

M. BERNARDIN : Lors du dernier Conseil Communautaire, nous avons fait un vote à bulletin secret ; une seule personne l'avait demandé.

M. le Président : Sur quel sujet ? Était-ce nominatif ? Pour le nominatif, c'est de plein droit, c'est plutôt l'inverse. Il faut plutôt demander l'autorisation du vote à main levée. Dans le règlement intérieur, il est indiqué qu'on peut voter à bulletin secret si un tiers des membres présents le réclame. Qui réclame un vote à bulletin secret ? 13 personnes, ce qui ne correspond pas au tiers. Nous faisons

donc un vote à main levée. Je reprends le vote. Qui est contre les orientations proposées ? Huit oppositions. Qui s'abstient ? Cinq abstentions. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés moins 8 oppositions et 5 abstentions, approuve le rapport sur les orientations budgétaires 2021.

M. le Président : Nous passons au rapport suivant concernant le schéma de mutualisation.

NOTICE N° 02 : SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES – ETAT D'AVANCEMENT 2020

M. GUERRIN : Bonsoir à tous. Le schéma de mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, portant sur la période 2016-2020, a été validé par le Conseil Communautaire du 4 février 2016. L'avancement de la mise en œuvre de ce schéma doit faire l'objet d'une communication du Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à son organe délibérant chaque année, lors du débat d'orientations budgétaires ou, à défaut, lors du vote du budget. Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de prendre acte de l'avancement du schéma de mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour l'année 2020. Vous avez en annexe des documents concernant ces informations.

M. le Président : Merci. Vous avez pris connaissance de ce schéma de mutualisation. Avez-vous des questions, des interrogations ou des demandes de précision sur ce schéma ? S'il n'y en a pas, je vous demande simplement de prendre acte de l'avancement du schéma, et je vous en remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte de l'état d'avancement 2020 du schéma de mutualisation des services.

M. le Président : Nous passons à la notice suivante. La parole est à Isabelle MANGIN.

NOTICE N° 03 : RAPPORT ANNUEL 2020 SUR L'EGALITE FEMMES-HOMMES ET PLAN D' ACTIONS 2021-2023 RELATIF A L'EGALITE PROFESSIONNELLE

Mme MANGIN : Merci, Monsieur le Président. Depuis le 1^{er} janvier 2016, les communes et les EPCI de plus de 20 000 habitants doivent élaborer chaque année un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que sur les politiques qu'elles mènent sur leur territoire, préalablement à la présentation du budget.

Le contenu du rapport annuel comporte deux volets, l'un sur la politique de Ressources Humaines (données chiffrées) et l'autre sur les politiques menées sur leur territoire en faveur de l'égalité.

En outre, le décret du 4 mai 2020 définit les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des nouveaux plans d'actions relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique. Dans ce cadre, les EPCI de plus de 20 000 habitants doivent élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour une durée de trois ans.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole adoptant d'ores et déjà chaque année un rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes qui mesure les avancées en la matière, il est proposé de compléter le rapport annuel 2020 par le plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle 2021-2023 figurant en annexe.

Considérant l'avis favorable et unanime du Comité Technique du 11 décembre 2020, il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de prendre connaissance du rapport annuel 2020 présenté en annexe sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes ;
- de prendre connaissance du plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle 2021-2023 présenté en annexe.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

Mme BORNECK : Je constate que suite au Conseil Municipal du 9 novembre dernier, un plan d'actions est proposé. Je voulais simplement avoir une information d'ordre technique. Je suis désolée, j'ai des questions techniques.

Je voulais savoir si vous aviez travaillé ce plan d'actions avec l'association FETE (Femmes Égalité Emploi) qui intervient beaucoup en Bourgogne-Franche-Comté, que ce soit auprès des scolaires, d'associations, d'entreprises ou de collectivités, parce qu'il y a un point sur lequel nous devons être vigilants. Je veux parler du point concernant l'égalité professionnelle. On sait souvent faire la mixité professionnelle, et ce n'est pas une critique par rapport à notre territoire, puisque c'est la même chose sur tous les territoires. En revanche, l'égalité professionnelle passe souvent en deuxième point, et on ne sait pas comment intervenir sur ce sujet. Si vous n'avez pas encore travaillé avec cette association, elle pourrait être de bons conseils.

J'ai un dernier point que je n'ai peut-être pas vu. Avez-vous nommé un référent Égalité au sein de l'institution qui pourrait s'occuper de la veille sur ces questions ?

M. le Président : Concernant la première question, non, il n'a pas été fait appel à cette association. Il est vrai que cela a été travaillé en interne avec les syndicats, cela a été soumis au Comité Technique, comme cela a été rappelé, qui l'a d'ailleurs largement approuvé. Cela étant, c'est peut-être une bonne suggestion. Il faut peut-être se rapprocher de cette association et voir si elle peut nous aider. Nous verrons cela avec les intéressés.

Par ailleurs, *a priori*, un référent a été désigné au sein de la RH pour cette problématique d'égalité et pour suivre les actions proposées pour cette égalité femmes-hommes.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. GOMET : Bonsoir. Suite à la présentation lors du Conseil Municipal, j'avais adressé un courrier au Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et au maire de Dole, auquel Madame MANGIN m'avait répondu, mais la réponse n'était que partielle. Je vais donc reposer ma question. Elle concernait le dispositif de signalement des violences sexistes ou sexuelles et du harcèlement moral ou sexuel. J'ai vu que dans le plan proposé, un des critères d'évaluation concernait le comptage des signalements justement relevés. Le dispositif de signalement est-il opérationnel au sein de la Ville de Dole et de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ?

M. le Président : Isabelle, as-tu des éléments de réponse ?

Mme MANGIN : Nous avons désigné un représentant au niveau des RH dans ce dispositif. Oui, cela a été noté et remonté au niveau des chefs de service pour expliquer la façon de procéder.

M. le Président : Y a-t-il d'autres demandes de précision ? S'il n'y en a pas, je vous remercie de prendre acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte du rapport annuel 2020 sur l'égalité femmes-hommes et du plan d'actions 2021-2023 relatif à l'égalité professionnelle.

M. le Président : Je poursuis avec la notice suivante. La parole est à Olivier MEUGIN.

NOTICE N° 04 : RAPPORT 2020 SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

M. MEUGIN : Bonsoir. Depuis 2010, la loi portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 », impose aux collectivités territoriales et aux EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, la réalisation d'un rapport annuel de synthèse de la situation en matière de développement durable. Celui-ci doit être présenté préalablement au débat sur le projet de budget.

Ce rapport doit comporter, au regard des cinq finalités du développement durable, les deux parties principales suivantes :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes à la collectivité ;
- le bilan des politiques publiques, des orientations et les programmes mis en œuvre sur le territoire.

Conformément aux exigences législatives et réglementaires énoncées ci-dessus, il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le rapport de Développement Durable 2020 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole tel qu'annexé.

M. le Président : Merci. Vous avez pris connaissance du rapport joint dans les documents qui vous sont parvenus. Avez-vous des questions sur ce rapport, des précisions à demander ?

M. BERNARDIN : C'est juste une intervention rapide. Chaque année, je fais un rappel sur les cinq finalités du développement durable qui apparaissent dans le rapport 2020 et qu'Olivier n'a pas rappelées. Ces cinq finalités concernant notamment la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité sont mises en place par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Je l'avais dit auparavant aussi, et comme il y a de nouveaux maires et délégués communautaires depuis cette année, je le redis. Il serait bien aussi que nous ayons en tête ces cinq finalités dans chaque commune lorsque nous mettons en place des projets.

M. MEUGIN : Daniel, je te remercie de ta remarque, et je vais énoncer rapidement les cinq finalités du développement durable. Ce sont :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

M. le Président : Merci de ces précisions. Avez-vous d'autres interventions ? Il nous convient d'adopter ce rapport si vous en êtes d'accord. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le rapport 2020 sur la situation en matière de développement durable.

M. le Président : Nous passons aux garanties d'emprunt. La parole est à Dominique TRONCIN.

NOTICE N° 05 : GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A NEOLIA POUR LE FINANCEMENT D'UNE OPERATION DE REHABILITATION DE 24 LOGEMENTS A DOLE (30-34 RUE ANDRE LEBON) – PRET N° 117595

NOTICE N° 06 : GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A NEOLIA POUR LE FINANCEMENT D'UNE OPERATION DE REHABILITATION DE 16 LOGEMENTS A DOLE (36-38 RUE ANDRE LEBON) – PRET N° 117593

NOTICE N° 07 : GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A NEOLIA POUR LE FINANCEMENT D'UNE OPERATION DE REHABILITATION DE 24 LOGEMENTS A DOLE (40-44 RUE ANDRE LEBON) – PRET N° 117591

NOTICE N° 08 : GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A NEOLIA POUR LE FINANCEMENT D'UNE OPERATION DE REHABILITATION DE 16 LOGEMENTS A DOLE (46-48 RUE ANDRE LEBON) – PRET N° 117587

NOTICE N° 09 : GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A NEOLIA POUR LE FINANCEMENT D'UNE OPERATION DE REHABILITATION DE 16 LOGEMENTS A DOLE (50-52 RUE ANDRE LEBON) – PRET N° 117586

Les notices n° 05 à 09 sont présentées conjointement.

M. TRONCIN : Bonsoir à toutes et tous. Nous allons traiter les notices n° 05 à 09 qui concernent toutes des garanties d'emprunt accordées à NEOLIA pour le financement d'une opération de réhabilitation de 96 logements situés entre le 30 et le 52 rue André-Lebon à Dole.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole accorde sa caution à hauteur de 100 % du montant emprunté par NEOLIA pour assurer le financement d'une opération de réhabilitation d'un ensemble de 96 logements situés 30 à 52 rue André-Lebon. L'emprunt global obtenu auprès de la Banque des Territoires se monte à 3 168 000 euros et se divise en 10 lignes de prêt sur une durée de 20 ans.

Le Conseil Communautaire est donc appelé à :

- accorder sa garantie à hauteur de 100 % d'un emprunt d'un montant de 3 168 000 euros contracté par NEOLIA pour assurer le financement de l'opération de construction des 96 logements situés comme je l'ai indiqué et dans les conditions énumérées ci-avant, ainsi qu'en annexe à la présente délibération ;
- noter que pour le cas où la caution viendrait à être mise en jeu, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt en lieu et place de l'emprunteur ;
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

M. le Président : Je pense que c'est une pratique que vous connaissez maintenant et qui concerne tous les établissements de construction de logements sociaux, que ce soit NEOLIA, Grand Dole Habitat ou Jura Habitat, qui ne peuvent pas emprunter s'ils n'ont pas la garantie d'une collectivité. Sachez que nous garantissons sans limitation. C'est comme cela, ce n'est pas comme pour un particulier, et c'est le principe de nos collectivités. Avant de passer aux cinq votes, je voudrais faire un débat global. Avez-vous des questions sur ces garanties d'emprunt ?

M. BERNARDIN : Je vais reprendre la parole, mais je pense que ce sera ma dernière intervention de la soirée. Quand on ajoute toutes les garanties concernant les cinq notices de ce soir, on arrive quand même à plus de 3 millions d'euros, ce qui fait une somme. Si je me remémore toutes les garanties que l'on a mises en place depuis que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole existe, cela doit faire peut-être plusieurs dizaines de millions d'euros. Parce que nous sommes dans une situation particulière cette année avec les problèmes sanitaires, avec les fragilités des entreprises, si NEOLIA ou une autre société faisait faillite, on se retrouverait à mettre la clé sous le paillason en ce qui concerne la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. J'ai deux questions. Est-ce la seule solution ? N'a-t-on pas intérêt de redemander à l'État ou aux banques de revoir leur copie ? C'est le risque pour une collectivité comme la nôtre de disparaître si un problème se posait dans l'avenir.

Par ailleurs, nous avons ici une centaine de logements sur Dole. Peut-on partager les garanties entre la ville et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ? C'est-à-dire que Dole prend une fois et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole prend la fois suivante. En tout cas, j'aimerais bien que nous fassions une synthèse de tout ce que nous avons garanti depuis que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole existe. Comme c'est sur 20 ans, nous n'avons pas terminé. J'aimerais savoir où nous en sommes. Je pense que l'État devrait peut-être trouver d'autres solutions que de mettre en difficulté les grandes collectivités comme les nôtres.

M. le Président : J'entends ton questionnement et je le partage largement. D'abord, si nous ne faisons pas cela, nous n'avons pas de logements. Le débat n'est pas de savoir si nous garantissons ou non, mais il s'agit de voir si nous voulons la réhabilitation de ces logements ou non. Hélas ! C'est la seule question que l'on nous pose.

Sur le fait que les processus mis en place par l'État et les financeurs nous obligent à garantir cela, je le regrette et je me suis déjà exprimé souvent sur le sujet, mais je ne suis pas l'État, et je subis, et nous n'avons pas vraiment le choix. Pour répondre à ta question que j'avais déjà anticipée, nous avons déjà garanti 29 289 518 euros, pour être précis. Nous sommes donc à plus de 29 millions d'euros. La Ville de Dole est quasiment au même montant, puisqu'avant le transfert de la compétence à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la Ville de Dole assumait cela, et il y a encore des emprunts en cours.

Accessoirement, tu dis que la Ville de Dole doit en prendre une partie. Si demain tu faisais des logements sociaux à Amange, sachant que c'est une compétence de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, je ne vois pas pourquoi on demanderait à la commune d'Amange de garantir 2 millions d'euros si tu fais 10 ou 50 logements. Je pense que la compétence est à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, et ainsi vont les choses. Partager n'est pas stupide sur le plan financier, mais sur le plan juridique, c'est une compétence de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Nous n'avons donc pas vraiment le choix, et nous sommes dans ce contexte.

Sur l'hypothèse d'un dépôt de bilan de NEOLIA, de Grand Dole Habitat ou d'une autre structure équivalente, les enjeux sont tels sur le plan social que je n'imagine pas que des difficultés financières puissent ne pas être traitées par des fonds de garantie. Il existe des fonds de garantie et des accompagnements. Ce serait donc vraiment un gros clash. Il y a déjà eu des situations difficiles dans des offices d'habitat. Je pense que nous avons quelques garanties par rapport à cela, et nous serions

accompagnés en cas de problème. Néanmoins, nous devrions avoir le bilan de NEOLIA dans nos comptes, ne serait-ce que parce que nous avons une garantie d'emprunt, et nos amis qui certifient les comptes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ne manqueront pas de nous le demander, parce que cela fait partie des engagements hors bilan que nous devons suivre et valider. C'est donc important. Accessoirement, je me rappelle avoir vu le bilan de NEOLIA il y a quelques années ; c'est du costaud. Ceci dit, ta question est pertinente, j'en conviens.

Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas d'autres, je mets au vote la notice n° 05 pour 792 000 euros. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la garantie d'emprunt accordée à NEOLIA pour le financement d'une opération de réhabilitation de 24 logements à Dole (30-34 rue André Lebon) pour le prêt n° 117595.

M. le Président : Pour la notice n° 06 pour 528 000 euros. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la garantie d'emprunt accordée à NEOLIA pour le financement d'une opération de réhabilitation de 16 logements à Dole (36-38 rue André Lebon) pour le prêt n° 117593.

M. le Président : Pour la notice n° 07 pour 792 000 euros. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la garantie d'emprunt accordée à NEOLIA pour le financement d'une opération de réhabilitation de 24 logements à Dole (40-44 rue André Lebon) pour le prêt n° 117591.

M. le Président : Pour la notice n° 08 pour 528 000 euros. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la garantie d'emprunt accordée à NEOLIA pour le financement d'une opération de réhabilitation de 16 logements à Dole (46-48 rue André Lebon) pour le prêt n° 117587.

M. le Président : Pour la notice n° 09 pour 528 000 euros. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la garantie d'emprunt accordée à NEOLIA pour le financement d'une opération de réhabilitation de 16 logements à Dole (50-52 rue André Lebon) pour le prêt n° 117586.

M. le Président : Merci pour ces délibérations formelles, mais il faut bien avancer. Nous passons à la notice suivante.

NOTICE N° 10 : AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA COUR DES COMPTES DANS LE CADRE DE L'EXPERIMENTATION A LA CERTIFICATION DES COMPTES LOCAUX

M. le Président : Pour les nouveaux élus qui ne sont pas forcément tous au courant, je rappelle que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'est engagée dans un processus expérimental de certification de ses comptes par un commissaire aux comptes. Sur la France, 25 entités ont été retenues pour cette expérimentation, dont nous. Cette expérimentation est très encadrée par la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) et par la Cour des Comptes. Sachez que cette expérimentation va jusqu'en 2023. En 2024, la Cour des Comptes sera chargée de faire un rapport sur le bilan sur les 25 expérimentations faites sur le territoire. Le processus probable est que ce sera soumis ensuite au Parlement pour étendre le système à l'ensemble des collectivités. Voilà le processus.

En l'occurrence, nous avons une convention avec la Cour des Comptes qui suit notre processus pour voir ce que nous faisons et ce que nous mettons en œuvre. Nous avons d'ailleurs eu une réunion la semaine dernière pour un premier rapport d'étape sur les travaux du commissaire aux comptes qui participe à ce compte rendu.

Nous devons signer une convention pour la deuxième phase consistant à organiser les modalités du partenariat jusqu'à la fin de l'expérimentation en 2023 et à entériner le fait que nous recourons à un professionnel du chiffre, en l'occurrence le cabinet ORCOM, chargé d'auditer et de rendre un avis sur les comptes 2020, 2021 et 2022 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Pendant cette phase d'expérimentation, nous avons une certification à blanc et nous vous soumettrons les rapports le moment venu.

Le Conseil Communautaire est ainsi appelé à m'autoriser à signer l'avenant à cette convention. Avez-vous des questions ?

M. HAMDAOUI : Pourrions-nous avoir le montant du coût des travaux du cabinet ?

M. le Président : C'est 50 000 euros sur trois ans. Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote pour m'autoriser à signer cet avenant. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'avenant à la convention avec la Cour des Comptes dans le cadre de l'expérimentation à la certification des comptes locaux.

M. le Président : Nous passons à la notice suivante présentée par Jean-Philippe LEFÈVRE.

NOTICE N° 11 : TARIFS COMMUNAUTAIRES

M. LEFÈVRE : Le 17 décembre 2020, nous avons voté les tarifs notamment concernant le réseau des médiathèques. Il convient d'ajouter de nouveaux tarifs tout simplement parce que les usages changent. Les gens empruntent beaucoup plus de jeux vidéo qu'ils n'empruntent de livres. Et quand on emprunte, on oublie parfois de rendre. Il faut donc rajouter aux tarifs que nous avons votés des points concernant notamment la carte « avantage jeune », et surtout le remboursement matériel perdu ou rendu des jeux vidéo.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter les tarifs concernant le réseau des médiathèques à partir du 1^{er} janvier 2021 tels que présentés dans la notice.

M. le Président : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de question, je passe au vote pour adopter ces tarifs. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les tarifs communautaires.

M. le Président : Nous poursuivons avec la convention Club Acheteurs. La parole est à Bernard GUERRIN.

NOTICE N° 12 : NOUVELLE CONVENTION CLUB ACHETEURS

M. GUERRIN : Dans le cadre des actions inscrites au schéma de mutualisation des services pour la période 2016-2020, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a constitué un groupement de commandes nommé « Club Acheteurs » pour permettre la mutualisation des procédures d'achats à l'échelle de son territoire. Depuis sa création en 2018, de nombreuses communes et établissements publics ont rejoint ce « Club Acheteurs » pour participer à des achats groupés. Il convient aujourd'hui d'ajuster la convention initiale afin de faciliter sa mise en œuvre avec notamment des modalités d'adhésion allégées et l'intégration de nouveaux domaines d'achats simplifiée.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'accepter les termes de la nouvelle convention de groupements de commandes « Club Acheteurs » annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent.

M. le Président : Merci de cette présentation. Vous l'avez compris, ce groupement d'acheteurs est un service ouvert à l'ensemble des communes. Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de question, je passe au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la nouvelle convention Club Acheteurs.

M. le Président : Nous passons à la notice suivante.

NOTICE N° 13 : PLAN DE CONTROLE 2021 DES AIDES DE L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT

M. TRONCIN : En application de l'instruction sur les contrôles, publiée par la Direction Générale de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), la Communauté d'Agglomération du Grand Dole se doit de mettre en œuvre un plan de contrôle externe vis-à-vis des bénéficiaires de subventions, mais aussi en interne sur la procédure d'instruction, afin d'apporter une assurance raisonnable que sur l'ensemble du territoire, la réglementation de l'ANAH est bien appliquée et que des dispositions convenables sont prises pour lutter contre les risques.

Les objectifs de contrôle sur place avant paiement des subventions fixées en 2020 ayant été atteints, à savoir 15 % des dossiers de propriétaires occupants et 20 % des dossiers de propriétaires bailleurs, il est proposé de maintenir les contrôles sur place chez les propriétaires occupants à 15 %, et de passer à 30 % pour les dossiers bailleurs, les projets comportant généralement plusieurs logements. De même, le taux de contrôle de premier niveau portant sur le travail d'instruction des dossiers est maintenu à 10 % des dossiers des propriétaires occupants, comme des bailleurs.

Enfin, le responsable hiérarchique devra procéder au visa trimestriel des contrôles effectués.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de prendre acte du bilan des contrôles 2020 ;
- d'approuver le plan de contrôle 2021.

M. le Président : Merci, Dominique. Pour ceux qui sont intéressés, avez-vous des observations ? Vous avez pris connaissance du plan de contrôle. S'il n'y a ni question ni observation, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le plan de contrôle 2021 des aides de l'Agence nationale de l'habitat.

M. le Président : Nous passons à la notice suivante.

NOTICE N° 14 : PROGRAMME D' ACTIONS ANAH 2021

M. TRONCIN : La Communauté d'Agglomération du Grand Dole approuve annuellement son programme d'actions des aides à l'habitat privé. Ce document précise les modalités d'intervention locales des aides sur le territoire communautaire. L'ANAH, lors de son Conseil d'Administration du 2 décembre 2020, a modifié profondément certaines règles d'intervention, notamment en faveur des aides à l'amélioration énergétique afin de mieux articuler son dispositif « Habiter Mieux » avec les aides distribuées par le régime « MaPrime Rénov' » que tout le monde connaît bien.

Parmi les principaux changements, le gain énergétique minimum requis pour les travaux de propriétaires occupants passe de 25 à 35 %, le plafond de travaux subventionnables est réévalué à 30 000 euros HT (au lieu de 20 000 euros), et de nouvelles primes de sortie de précarité énergétique et d'atteinte d'un niveau basse consommation sont mises en place. En parallèle, les modalités d'application de l'arrêté « Louer abordable » du 10 novembre 2020 quant aux niveaux de performance énergétique minimum pour les logements conventionnés ont été précisées, et doivent, elles aussi, être reprises dans le présent programme d'actions.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le programme d'actions 2021 ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble.

M. le Président : Merci de cette présentation. Vous avez compris que cela rentre dans des processus un peu convergents sur la lutte contre le réchauffement climatique. Tous les efforts convergent. Il faut bien sûr que nous soyons très logiquement dans la continuité de tout cela. Avez-vous des questions ou des interventions ? S'il n'y en a pas, je passe au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le programme d'actions ANAH 2021.

M. le Président : Nous passons à la notice suivante.

NOTICE N° 15 : BILAN FONCIER 2020

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Chers collègues, bonsoir. Comme chaque année, nous présentons le bilan foncier à usage économique. En 2020, l'Agglomération a procédé à :

- une acquisition ;
- quatre cessions ;
- la rectification d'un acte ;
- deux dénominations de voirie.

Vous avez le détail dans votre délibération. En revanche, il y a une petite erreur concernant l'acquisition faite à la commune de Rochefort-sur-Nenon. Nous avons délibéré le 17 décembre dernier, mais l'acte n'est pas signé, contrairement à ce qui est indiqué dans le document. La date du 26 novembre y figure, mais c'est une erreur. Si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

M. le Président : Merci de cette présentation. Cela fait partie des conditions de forme. Évidemment, tous les actes ont été délibérés ici même. Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de question, je vous remercie de prendre acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte du bilan foncier 2020.

M. le Président : Nous passons à la notice suivante.

NOTICE N° 16 : DEROGATIONS COMPLEMENTAIRES AU REPOS DOMINICAL POUR LES ETABLISSEMENTS DE COMMERCE DE DETAIL - ANNEE 2021

M. ROY : Bonsoir. Par délibération du 17 décembre 2020, l'assemblée a ainsi autorisé la dérogation pour sept dimanches au cours de l'année 2021. Compte tenu du contexte sanitaire et notamment du couvre-feu imposé, et suite à une demande de la part de plusieurs commerçants, il est proposé de rajouter deux nouveaux dimanches, à savoir :

- le 26 juin 2021, premier dimanche des soldes d'été ;
- le 5 septembre 2021, premier dimanche après la rentrée scolaire, sous réserve de la confirmation de la date de rentrée par le Gouvernement.

En cas de décision favorable, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser les maires des communes concernées à déroger à deux reprises supplémentaires aux sept premières déjà accordées pour l'année civile 2021, à l'obligation de repos dominical, conformément à l'article 3132-26 du Code du travail et suivant le calendrier précisé ci-dessus.

M. le Président : Merci, Jean-Yves. Je vous précise que ces propositions sont faites en accord avec l'Office de Commerce qui, je vous le rappelle, réunit à la fois la grande distribution, la distribution traditionnelle, les commerces et la distribution de zone. S'il n'y a pas de question, je passe au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés moins une abstention, approuve les dérogations complémentaires au repos dominical pour les établissements de commerce de détail pour l'année 2021.

M. le Président : Nous passons à la notice suivante. La parole est à Thierry GAUTHRAY-GUYENET.

NOTICE N° 17 : MISE A DISPOSITION DE TOITURES ET DE PARKING POUR EQUIPEMENT EN PANNEAUX SOLAIRES

M. GAUTHRAY-GUYENET : Merci, Monsieur le Président. Vous savez tous que dans le cadre du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial), la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a un objectif d'augmentation de la fabrication et de la production d'énergie durable. Dans ce cadre, les panneaux solaires en font partie. Nous avons déjà délibéré le 18 décembre 2019 sur des ombrières et des panneaux solaires concernant :

- le gymnase Gagnoux à Saint-Aubin ;
- le parking du Gagnoux ;
- le parking de Dolexpo ;
- le parking de l'Aquaparc.

Nous devons revenir ce soir sur cette délibération, parce qu'il y a eu des modifications de surface et de capacité de production. C'est une modification positive, puisque nous passons à 17 000 mètres carrés, et nous augmentons l'énergie attendue à 3 400 mégawattheures, alors que dans la délibération du 18 décembre, elle était à 2 836.

Nous vous demandons aujourd'hui :

- de valider la nouvelle répartition des sites et leur puissance, telles que présentées dans le tableau ;
- de passer outre l'avis du service des Domaines selon l'argumentaire que nous avons développé ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de mise à disposition rédigées sur la base du modèle annexé à la présente délibération.

L'avis des Domaines que nous avons reçu évaluait les redevances annuelles de 500 euros au-dessus de ce que nous avons négocié avec le fournisseur. Les 500 euros de différence annuels ne sont donc pas l'enjeu dans ce dossier.

M. le Président : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions sur cette modification qui est plutôt positive ? S'il n'y a pas de question, je passe au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la mise à disposition de toitures et de parking pour équipement en panneaux solaires.

M. le Président : Nous passons à la notice suivante. C'est la même chose pour l'aire de covoiturage d'Authume.

NOTICE N° 18 : MISE A DISPOSITION DU PARKING DE COVOITURAGE D'AUTHUME POUR POSE D'UNE OMBRIERE SOLAIRE

M. GAUTHRAY-GUYENET : Nous envisageons une ombrière sur l'aire de covoiturage à Authume. Nous devons choisir ce soir entre deux candidats qui ont déposé des offres conformes. Les candidats sont ARMORGREEN et OPALE E.N. Nous avons sept critères d'évaluation de ces deux candidats. Nous avons jugé qu'OPALE E.N. remplissait mieux ces sept critères.

Nous vous demandons ce soir :

- de valider le choix du candidat pour l'ombrière du parking de la future aire de covoiturage d'Authume ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention de mise à disposition rédigée sur le modèle annexé.

M. le Président : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions ou des interventions ? S'il n'y en a pas, je passe au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la mise à disposition du parking de covoiturage d'Authume pour la pose d'une ombrière solaire.

M. le Président : Nous passons à la notice suivante.

NOTICE N° 19 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE AU SEIN DU SIE DE LA REGION DE DOLE, SIEA DE MONTMIREY-LE-CHATEAU, CCPE DU SIDEC ET AGATE PAYSAGES

M. le Président : Il s'agit de procéder à quelques modifications. Tout d'abord, sur la commune de Gredisans au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Dole (SIERD), il conviendrait de remplacer les deux titulaires, Messieurs Bruno ODILLE et Bernard ARTUCHKOFF par Messieurs Ludovic PENNANT et Yury DUBKOV.

Avez-vous des questions sur cette proposition ? Ce sont des remplacements de représentants, comme cela a été fait depuis le début. Chaque commune avait ses représentants, et nous avons poursuivi le processus. En l'occurrence, la commune nous demande de substituer les deux candidats pour des raisons que j'ignore, mais cela les regarde, et c'est fait en accord avec la commune.

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidat et si personne ne s'oppose à un vote à main levée, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation de Messieurs Ludovic PENNANT et Yury DUBKOV pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au sein du SIE de la Région de Dole.

M. le Président : Ensuite, pour la commune de Peintre au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux de Montmirey-le-Château, il conviendrait de remplacer le suppléant, Monsieur Olivier GRUET par Madame Laurence BASSON. C'est pareil, c'est à la demande de la commune. Y a-t-il d'autres candidats pour remplacer ? S'il n'y a pas d'autre candidat, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation de Madame Laurence BASSON pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au sein du SIEA de Montmirey-le-Château.

M. le Président : Concernant la désignation de représentant de l'Agglomération au sein de la Commission Consultative Paritaire Énergie (CCPE) du SIDEC du Jura, le Conseil Communautaire doit désigner un titulaire représentant la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Nous vous proposons la candidature de Thierry GAUTHRAY-GUYENET qui est en charge de ce poste et compte tenu de ces fonctions au sein du Bureau Communautaire. Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidat, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation de Monsieur Thierry GAUTHRAY-GUYENET pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au sein de la CCPE du SIDEC.

M. le Président : Enfin, il convient de remplacer Monsieur Philippe BLANCHET, désigné comme représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au sein d'AGATE PAYSAGES. Pour des raisons personnelles, siégeant déjà sous une autre étiquette, il ne peut pas avoir deux casquettes. Il laisse donc sa place. En revanche, je ne sais plus qui a été proposé.

S'adressant à Philippe BLANCHET. Avais-tu prévu quelqu'un pour te remplacer ?

Est-ce que tout le monde connaît AGATE PAYSAGES ? C'est une association. Nous proposons Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE. Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidat, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation de Madame Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au sein d'AGATE PAYSAGES.

M. le Président : Nous passons à la notice suivante. La parole est Nathalie JEANNET.

NOTICE N° 20 : RENOUELEMENT DE LA CANDIDATURE AU TITRE DU RESEAU DES « VILLES ET INTERCOMMUNALITES AMIES DES ENFANTS » 2020-2026

Mme JEANNET : Merci, Monsieur le Président. Lors du précédent mandat, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole avait, avec la Ville de Dole, adhéré au réseau des « Villes et Intercommunalités Amies des Enfants ». Il s'agit d'un partenariat que nous avons avec l'UNICEF. Cette fois-ci, nous devons renouveler notre candidature pour la période 2020-2026. Si notre candidature est retenue, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'engage à signer une nouvelle convention, bien entendu, en partenariat avec l'UNICEF, et nous participerons financièrement à hauteur de 200 euros par an.

Les Collectivités Amies des Enfants s'attachent à mettre en œuvre des conventions sur les droits de l'enfant au niveau local. C'est donc un travail réalisé avec les enfants dans nos accueils de loisirs. Il y a non seulement la Journée internationale des droits de l'enfant, mais tout au long de l'année, un travail est fait avec les enfants, et l'UNICEF met à notre disposition des kits sous forme de vidéo, de jeux. À un moment, il y a eu des fresques. Tout cela pour que les enfants comprennent un certain nombre de choses sur leurs droits.

Il s'agit également de travailler sur les enfants porteurs de handicaps avec lesquels nous travaillons beaucoup. En effet, à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, nous nous attachons à accueillir tous les enfants, même ceux porteurs de handicaps, ce qui est assez exceptionnel, parce que toutes les agglomérations ne le font pas. Nous y attachons une grande importance. Les kits que nous avons avec l'UNICEF nous aident aussi à travailler sur ces sujets avec les enfants.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la demande de candidature de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au titre du réseau « Villes et Intercommunalités Amies des Enfants »,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat à intervenir.

Merci.

M. le Président : Tu as oublié de préciser le coût qui s'élève à 200 euros par an. Merci de cette présentation. Avez-vous des questions sur cette adhésion au réseau ? S'il n'y a pas de question, je passe au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le renouvellement de la candidature au titre du réseau des « Villes et Intercommunalités Amies des Enfants » pour la période 2020-2026.

M. le Président : Nous passons à la notice suivante.

NOTICE N° 21 : RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE

Une présentation est projetée en séance.

M. le Président : Vous avez eu sur table le rapport complet d'activités. Je ne vais pas m'étendre trop longtemps sur ce rapport. Je vais simplement vous présenter quelques *slides* pour rappeler les grandes fonctions et pour cadrer les choses.

Nous rappelons qu'une agglomération a trois types de compétences.

Nous avons tout d'abord, les compétences obligatoires. Vous les connaissez. Elles concernent :

- le développement économique et touristique ;
- l'aménagement de l'espace communautaire ;
- la politique de la Ville ;
- l'équilibre social de l'habitat ;
- l'eau potable, l'assainissement et les eaux pluviales urbaines (depuis le 1^{er} janvier 2020, comme l'impose la loi).

Vous avez ensuite les compétences optionnelles qui ont été délibérées historiquement par les statuts. Je vous fais grâce de la lecture de la liste que vous connaissez et que vous avez à l'écran.

Nous avons enfin les compétences facultatives que nous avons prises volontairement en plus. Elles concernent notamment le domaine du SIG (Système d'Information Géographique), le mobilier urbain lié au transport urbain.

Nous rappelons ensuite le projet de territoire présenté lors de la mandature précédente, et qui va probablement être reconduit sous une forme similaire. Il comporte plusieurs axes :

- dynamiser le développement économique du territoire, axe qui nous paraissait fondamental ;
- promouvoir le territoire au cœur de la région Bourgogne-Franche-Comté, donc capitaliser sur notre situation géographique que chacun connaît ;
- améliorer la qualité de vie des habitants ;
- renforcer la cohésion territoriale.

Axe 1 : dynamiser le développement économique du territoire

➤ La Communauté d'Agglomération du Grand Dole, territoire d'innovation

Concernant le développement économique, nous rappelons les grandes actions. Nous avons mis en place le CTEI (Contrat de Transition Écologique et Industrielle). Ce contrat a été signé le 28 janvier. Nous avons ainsi fusionné les deux contrats. Nous sommes les premiers en France à l'avoir fait et nous en sommes fiers. Par ailleurs, nous avons accueilli une nouvelle entreprise, 2F Production, sur le pôle Innovia, et nous en aurons d'autres dans le mandat en cours. À Brevans, nous avons l'usine de méthanisation qui poursuit sa construction et qui devrait être mise en service mi-2021. Pour les autres zones, nous avons eu Jura Trucks et Mona qui se sont installées à Foucherans, TSPC à Tavaux, Eccofor, Moto box et FCB Isolation aux Grandes Épenottes et Intermarché à Rochefort-sur-Nenon. Je vous invite d'ailleurs à passer pour voir les travaux de la base logistique, travaux assez impressionnants.

➤ Le Centre d'Activités Nouvelles

Nous avons le Centre d'Activités Nouvelles sur lequel nous accueillons 40 nouveaux porteurs de projets qui sont accompagnés dans leurs recherches par le biais notamment de l'association Initiative Dole Territoire. Nous avons également des projets accompagnés dans le cadre du dispositif de l'aide à l'immobilier d'entreprises (AIE). Au total, nous avons constaté que 29 entreprises ont été financées au titre de la création-reprise d'entreprise, avec l'appui de notre partenaire Initiative Dole Territoire, association à laquelle nous versons des fonds chaque année pour abonder les fonds de prêt d'honneur et pour soutenir l'activité économique à ce titre.

➤ Le développement commercial

Au niveau du développement commercial, je vous rappelle que nous avons un Office de Commerce et de l'Artisanat que nous avons mis en place lors du mandat précédent. Il permet de réunir à la fois la grande distribution (tous nos partenaires sont là), le commerce traditionnel de centre-ville, le commerce de zone et le commerce plus disparate, qui existent sur notre territoire. Nous avons donc des représentants de tous ces enjeux. Avec cette politique, nous avons mis en place les K'Dole, dont vous avez entendu parler. Par ailleurs, nous appuyons la plateforme « achetezadole » qui permet de faire de la vente par Internet et que nous avons boostée pendant la période du confinement.

Nous voyons que sur l'année 2020, notre Office a été assez dynamique. Nous avons réuni toutes les conditions pour ouvrir 23 commerces. Il n'y a eu que 16 fermetures. Le delta est donc positif, ce qui est assez remarquable, parce que nous savons le marasme que de nombreux centres-villes vivent, y compris le nôtre. Nous ne sommes pas non plus un centre-ville où tout va bien, mais il va moins mal que d'autres, et nous essayons de le dynamiser avec de nombreux efforts, avec des pépinières que nous accompagnons. Je pense que nous pouvons louer tous les efforts réalisés en la matière.

Sur le K'Dole, nous avons atteint 340 000 euros de chèques, ce qui est important. Vous savez qu'il y a toujours la monnaie locale ou les chèques cadeaux. Nous avons opté pour les chèques cadeaux qui permettent de forcer 340 000 euros de consommation sur notre territoire, ce qui est un mode de soutien à nos commerçants qui ont beaucoup souffert à cause des confinements.

➤ Le soutien à l'économie sociale et solidaire

C'est un axe important. Ce n'est pas une compétence absolue, mais nous nous y sommes associés pour le programme emploi-insertion que nous maintenons tous les ans. Ce n'est pas une compétence

obligatoire, mais je pense qu'elle est indispensable pour notre territoire. De plus, nous accompagnons le programme de réussite éducative (PRE) en collaboration avec l'État pour 48 familles adhérentes au dispositif et 82 enfants bénéficiaires. Par ailleurs, le Contrat de Ville est dorénavant une compétence de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Bien qu'il soit porté essentiellement par la Ville de Dole, la loi fait que ce contrat de ville est porté par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Nous avons des plans qui sont développés pour accompagner les quartiers en difficulté. Nous voyons que nous avons eu 175 000 euros de distribution.

Axe 2 : promouvoir le territoire au cœur de la région Bourgogne-Franche-Comté

➤ Les équipements structurants du territoire

Pour promouvoir le territoire, nous avons des équipements structurants qui permettent de développer notre attractivité. Je crois que Jean-Marie SERMIER l'a rappelé dans son intervention. Cela fait partie d'un axe fort. Si nous voulons que notre territoire se développe, il doit être attractif. Nous avons des outils pour cela, outils qui ont été perturbés pour l'année 2020. Nous avons notamment Dolexpo (16 manifestations et 3 salons) et La Commanderie. L'Office de Tourisme se développe aussi. Il a obtenu le label « Tourisme et Handicap », ce qui est important. Nous avons des sondages montrant que nous avons eu de bons retours. Nous avons un bon accueil sur Dole.

Je pense que le tourisme est vraiment un pan entier de l'économie. Même dans nos petites communes qui sont loin du soleil, et avec la conjoncture, nous voyons un retour à des destinations plus proches. La nature que nous pouvons offrir et notre ville d'art et d'histoire contribuent à l'attractivité de notre territoire. L'Office fait son travail en termes de contacts, d'accueil, et nous avons une augmentation de 18 % de fréquentation française. Évidemment, le Covid-19 y est pour beaucoup, mais nous avons fait une bonne année. De plus, l'aéroport de Dole a vu 38 000 passagers en 2020, nombre qui s'est effondré puisque nous étions à plus de 100 000 en 2019, mais vous connaissez les motivations.

Nous avons eu également deux investissements lourds, dont un qui se termine : le Buffet de la Gare. C'est un espace de coworking sur lequel nous pensons être en capacité d'accueillir beaucoup de réunions et d'offrir des services rémunérés. Ce seront des locations de salles. J'espère que nous aurons bientôt l'occasion de le mettre en service, dans le courant de l'année 2021. De plus, l'ALSH de Tavaux est terminé. Les travaux ont été importants, pour un montant total de 2,4 millions d'euros (dont 682 000 euros de subventions attendues). Ces travaux concernent notamment la rénovation d'une partie de la salle de spectacle, à côté de la médiathèque. Il y a également la construction d'un bâtiment neuf pour accueillir les enfants.

➤ Soutien aux associations

Nous avons le soutien aux associations sportives, avec essentiellement les grands clubs que sont le Grand Dole Rugby, le Jura Dolois Foot et le Handball féminin. Nous avons rappelé que nous avons considéré que ces clubs contribuaient au rayonnement de notre territoire dans la mesure où ils sont inscrits dans des championnats nationaux. Nous avons également les subventions accordées aux associations culturelles et événementielles, à savoir toutes les participations que nous pourrions faire et qui mériteront d'être mises en avant.

➤ Renforcement des équipements sportifs

Comme vous le savez, nous avons l'espace Pierre Talagrand. Nous avons les entrées à l'Aquaparc (36 000 entrées) et à Léo-Lagrange (7 500 entrées). Compte tenu du contexte, nous sommes plutôt dans de bons chiffres.

Pour l'espace Pierre Talagrand, le coût définitif de l'opération s'élève à 20 382 000 euros. Il faut dire que nous avons eu un très bon encadrement, notamment par nos services, mais aussi par l'AMO qui nous suit. Cela étant, le budget n'a pas été touché par rapport à l'orientation principale, ce qui est important. Cette opération est financée à 57 %. C'est donc aussi un travail administratif non négligeable pour que tout le monde paie. Je vous rappelle que les 24,5 % de la Ville de Dole concernent 50 % de la participation à la partie non humide (gymnase), sous déduction des subventions, comme cela a été fait dans le montage que nous avons fait à Saint-Aubin, montage que nous nous proposons de poursuivre dans notre mandat en cours.

Axe 3 : améliorer la qualité de vie des habitants

➤ L'offre de services pour les familles

Nous retrouvons ici les accueils de loisirs, les accueils extrascolaires, les secteurs jeunes, la ludothèque de Damparis qui fonctionne toujours bien. Nous avons également la restauration scolaire avec notamment la cuisine centrale, avec une orientation forte (un menu végétarien hebdomadaire). Je pense que nous avons un management intéressant de cette cuisine centrale et qui va vers les améliorations et la formation des enfants.

➤ L'offre culturelle

Le réseau des médiathèques se développe bien. Nous avons 6 361 emprunteurs actifs, 195 actions culturelles, des prêts assez nombreux (175 000). Quant à l'enseignement musical, nous avons 659 élèves inscrits au Conservatoire, 204 élèves inscrits à l'école de musique de Tavaux et 18 élèves inscrits à Saint-Aubin. C'est toute la prise en charge de cette compétence. Comme nous l'avons vu, il y a une politique de déploiement de l'enseignement musical sur l'ensemble du territoire avec l'embauche d'un Dumiste qui nous permettra d'animer des cours d'éducation musicale dans les écoles.

➤ Un développement durable soutenu

Le développement durable est soutenu avec les déchets ménagers (participation au SICTOM), avec la mise en place de containers enterrés, de points d'apport volontaire, de nouveaux équipements de déchets verts. Nous avons réaménagé la plateforme à Vriange. Nous avons validé les travaux pour le maintien de l'ouverture de la déchetterie à Saint-Aubin. Les discussions sont en cours au sein du SICTOM. Il y a une vraie préoccupation sur cette partie du territoire entre Saint-Aubin et Tavaux pour trouver des solutions pour les déchetteries.

Quant au SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), nous avons les rapports annuels. Nous avons un taux d'installation conforme très satisfaisant, pratiquement total. Nous avons toujours les aménagements pastoraux qui se poursuivent notamment avec les espaces naturels que vous connaissez à Champvans et au Mont-Roland.

En ce qui concerne le développement touristique, nous avons mis en place le PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) qui est validé. Il comporte 230 kilomètres de sentiers et 15 boucles VTT. Nous avons les fameux exemplaires du cartoguide que je vous invite à vous procurer si vous ne l'avez pas déjà fait.

S'agissant de l'énergie et du climat, nous avons des consommations estimées pour la médiathèque et l'Hôtel d'Agglomération, avec des recherches d'économie d'énergie sur ces bâtiments. Nous avons également les AMII (Appels à Manifestation d'Intention d'Investissement) qui ont été lancés pour installer les ombrières et collecter de l'énergie photovoltaïque sur notre territoire.

➤ Les réseaux de transports

Vous connaissez notre réseau TGD (Transports du Grand Dole) et les points d'arrêts, les 50 arrêts qui nécessitent des travaux de mise en accessibilité, politique menée et que nous fournissons. Nous avons mis en place la Boucle insolite. Pour ceux qui ont participé, cet événement fonctionne bien et permet d'avoir une vision de Dole à vélo qui est toujours très bien perçue et qui est intéressante. Nous avons la politique VDole qui concerne la location de vélos classiques ou électriques. Vous avez également la fameuse voie Grévy qui sera terminée au cours de l'année 2021 et qui va donner, je pense, un véritable élan à la circulation douce sur notre territoire.

➤ Qualité de vie des habitants

Nous poursuivons des services à la population avec la vidéoprotection qui se met en place dans les communes. La plupart des maires ici présents sont au courant. Toute une politique a été mise en place. Nous servons de coordinateur au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Par ailleurs, vous savez que la fourrière intercommunale existe. Elle vous permet de faire intervenir la police municipale de Dole en cas de besoin, et d'emmener les véhicules gênants là où ils doivent être emmenés.

Nous avons ensuite la politique que nous menons concernant les gens du voyage, avec les difficultés que vous connaissez, mais nous ne baissons pas les bras. Nous continuons à persévérer pour offrir une situation décente à toutes ces personnes.

Nous avons aussi un focus sur la SPL Grand Dole Développement 39. Cette SPL compte quatre actionnaires, Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui sont les fondateurs, Saint-Aubin et Champvans. La SPL est un outil géré par Sedia, société d'économie mixte qui a les ressources intellectuelles, qui peut gérer des travaux, les encadrer. En l'occurrence, Champvans qui souhaitait un projet de zone d'habitats, de maison médicale a adhéré à la SPL, et elle est devenue actionnaire, parce que la SPL ne peut travailler que pour ses actionnaires. Champvans développe ainsi son projet de zone d'habitats avec Sedia.

Je vous rappelle que la SPL est très compartimentée, c'est-à-dire que le budget de Champvans reste le budget de Champvans. En cas de déficit de l'opération, Champvans paiera, et en aucune manière ce ne sera Dole, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ou Saint-Aubin. C'est donc très compartimenté, très suivi en termes administratifs et contrôlé par un commissaire aux comptes. Pour Saint-Aubin qui a son projet de restructuration du centre-bourg, c'est le même processus. Elle est entrée dans cette SPL, ce qui lui permet de faire ses travaux.

Cette SPL a développé le centre-ville de Dole. Les actions de la SPL sur la revitalisation du centre-ville ont permis de le dynamiser, ce que nous évoquions précédemment. Ce sont souvent des rachats de locaux pour mettre en location ou pour redynamiser le centre-ville.

Axe 4 : renforcer la cohésion territoriale

➤ Aménagement/habitat

Nous avons la gestion des droits des sols. Cette gestion est gérée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au profit des 47 communes. Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) a été adopté ; il est en vigueur depuis 2020. Le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité du Territoire) a été adopté par la Région ; il est prescriptif et nous devons nous y plier. Le PLH a été mis en œuvre. Quant au foncier, nous traitons les DIA (Déclarations d'Intention d'Aliéner) qui sont traitées par notre service Urbanisme.

➤ Mutualisation des services

Nous avons eu le rapport tout à l'heure. Nous avons rappelé que nous avons le service de remplacement des secrétaires de mairie. Je pense que pour les communes modestes, c'est bien utile, mais il n'y a pas que les petites communes qui peuvent en profiter. Tout le monde peut en profiter et nous tendons vers ce processus.

Quant aux fonds de concours, en 2020, 269 000 euros ont été attribués pour 47 projets. Ces 269 000 euros ont généré 1 million d'euros de travaux. Vous voyez qu'il y a un effet de levier intéressant. Je pense que c'est bien. Nous avons donné un signal fort ce soir en adoptant le projet d'orientations budgétaires, mais je pense que cela prouve que nous allons tendre vers le maintien de tous ces dispositifs intéressants.

Au niveau administratif, nous avons continué à prendre des délibérations.

➤ Cohésion territoriale

Nous avons ici le développement de la montée en débit dans toutes les communes ciblées, plus la montée du réseau de fibres.

➤ Coopération territoriale

Au niveau du pays, nous appartenons au Pays dolois, association de l'ARAPT (Association pour la Réflexion et l'Animation des Politiques Territoriales). Ce sont les quatre communautés de communes. Siègent avec nous Jura Nord, Val d'Amour et la Plaine Jurassienne. Au sein de ce pays, nous développons le projet alimentaire territorial (PAT) et le contrat local de santé (CLS). Je vous rappelle que le CLS avait été mis en place au niveau de la Ville de Dole. On nous a demandé de le passer au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, ce que nous avons fait, et à peine un an après, on nous demande de le passer au niveau du Pays. Cela étant, tout le travail réalisé n'est pas inutile et nous devons le développer, mais il a été mis un peu en standby à cause du Covid-19.

Je vous rappelle qu'en termes de réseau, nous participons au Pôle métropolitain Centre Franche-Comté. Ce pôle réunit Vesoul, Besançon, Dole, Morteau, Pontarlier et Lons-le-Saunier. Nous nous réunissons une fois par trimestre. C'est avant tout pour faire masse. Il représente 400 000 habitants. Quand il y a des projets structurants (vous voyez ceux listés que nous avons faits passer *via* le Pôle métropolitain), cela nous permet d'accéder aux fonds européens instruits par la Région. Cela nous a permis d'avoir des subventions sur ces projets ici listés.

J'ai été rapide. Vous prendrez le temps de lire ce rapport. Je pense que l'objectif est de bien montrer l'ensemble des compétences assumées par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et l'ensemble des services remplis dans l'intérêt de l'ensemble de nos habitants. Je pense qu'un travail intéressant est réalisé. Je ne doute pas que nous continuerons dans cette lignée.

Il s'agit simplement d'une prise d'acte. Il n'y a pas de vote. Je vous remercie donc d'en prendre connaissance, mais si vous avez des réactions ici ou là, n'hésitez pas. Ce document sera envoyé par email à l'ensemble des élus de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

M. GAUTHERAY-GUYENET : Monsieur le Président, une petite réaction positive de ma part. Après toutes les critiques négatives que nous avons entendues en début de réunion, je me demande s'il n'aurait pas fallu inverser l'ordre du jour et commencer par ce rapport 2020 qui est superbe et très positif. Cela aurait peut-être atténué les critiques que nous avons entendues, mais qui sont probablement plus dues à des combats d'arrière-garde ou à des esprits de clocher qui, à mon avis, disparaîtront au fil des jours.

Pour terminer par une note positive sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et qui n'a rien à voir avec le rapport d'activités d'ailleurs, j'ai eu l'occasion récemment d'accompagner mon père à la vaccination contre le Covid-19 dans la salle à côté. J'ai trouvé que c'était organisé d'une manière formidable. Je remercie le maire de Dole pour l'accueil téléphonique qui a été très bien géré. Jean-François LOUVRIER a fait un travail exceptionnel d'organisation. Nous devons tous avoir conscience de l'organisation de cette vaccination faite dans La Commanderie, un local de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Pour ceux qui iront, quand on rentre dans la salle, quand on voit les barnums de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans cette salle, c'est une belle illustration de ce que l'Agglomération peut offrir aux habitants.

M. le Président : Merci de cette intervention. Tu fais bien de le souligner, et je voudrais rendre hommage aussi au maire de Dole et au directeur général, parce que les services ont vraiment mis le paquet. C'est gentil de le souligner. Nous ne voulons pas faire de critique, parce que ce n'est pas le lieu et parce que nous sommes sur un combat assez compliqué, mais je crois que les collectivités, dont Dole, ont servi de relais à une problématique compliquée, et bien que ce soit du ressort de la RH, sans les collectivités, on ne pouvait pas déployer tout ce qui s'est déployé. Tu as raison, c'est bien de rendre hommage aux personnels et aux élus qui se sont mouillés pour arriver à ce résultat.

M. HAMDAOUI : Je regrette vraiment d'entendre de tels propos. J'ai trouvé que jusque-là, les débats menés au sein de l'Agglomération étaient d'un bon niveau. Cela se faisait dans le respect. Ce qui grandit une démocratie est l'échange d'opinions différentes, ce qui se respecte. Je trouve les propos tenus irrespectueux de la part des délégués. Je ne sais pas qui vient de prendre la parole, mais je regrette que nous entendions de tels propos qui dégradent le niveau de débat.

M. le Président : Mon cher Ako, ton esprit de tolérance t'invite à tout écouter. On entend des choses et leur contraire. J'ai pris cela plutôt comme une remarque positive. Les gens ont aussi le droit de faire part de leurs sentiments. Ce n'est pas injurieux ni quoi que ce soit. Nous allons tous écouter les uns les autres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend connaissance du rapport d'activités 2020 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

M. le Président : Nous allons finir, il reste encore une question. Je m'excuse, c'est un peu long ce soir. La dernière question est très formelle.

NOTICE N° 22 : REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – MODIFICATION

M. le Président : Nous avons voté le règlement intérieur la dernière fois. Notre contrôle de légalité a détecté une erreur absolument gravissime. « *Sur la demande de cinq membres ou du président, l'organe délibérant peut décider, sans débat, à la majorité absolue de ses membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos* ». Nous avons indiqué dans le règlement intérieur qu'il fallait que ce soit la demande de trois membres. Or la loi doit imposer un minimum de cinq, je suppose. Ils nous ont donc repris.

Pour votre information, d'autres communes qui ont un règlement intérieur à peu près similaire n'ont pas été reprises par le contrôle de légalité, mais peu importe, c'est pour la petite histoire. Quand on a que cinq de redresser, c'est que ce n'est pas grave. Il faut simplement vous prononcer sur le nouveau projet de règlement intérieur qui modifie juste ce nombre de trois et qui le passe à cinq. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la modification du règlement intérieur du Conseil Communautaire.

M. le Président : Il me revient de conclure ce Conseil. Mais auparavant, y a-t-il des prises de parole ?

M. GAGNOUX : Monsieur le Président, s'agissant de ce qui a été dit concernant le centre de vaccination, je voudrais à mon tour remercier tout le personnel infirmier présent tous les jours, les médecins qui se relaient sans cesse dans un planning qui n'est pas toujours facile à tenir. Je remercie les personnels d'Hello Dole, les personnels de la Ville de Dole qui sont sur le centre de vaccination aussi tous les jours depuis maintenant plus d'un mois. Effectivement, c'est l'addition de l'investissement de toutes les personnes que j'ai citées, sous l'égide du Docteur LOUVRIER qui fait un gros travail aussi pour coordonner la partie médicale, des sapeurs-pompiers qui dirigent ce centre au niveau de la logistique, bien évidemment les services de la Ville et de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, le cabinet qui s'est aussi investi pour résoudre bien des problèmes parfois sur un certain nombre de rendez-vous, ce qui fait que d'ici la fin de la semaine, je pense que nous aurons à peu près atteint l'ensemble des ayant droit de plus de 75 ans sur le bassin de Dole, soit entre 5 000 et 6 000 personnes en première vaccination.

Il sera difficile de pouvoir assurer les derniers rendez-vous, parce qu'il en reste encore qui n'ont pas pu être donnés. Cela étant, nous sommes très en avance par rapport aux autres territoires grâce à cette réactivité et à cet investissement de tous. La semaine prochaine, les deuxièmes doses vont commencer, mais malheureusement, pour celles et ceux qui n'ont pas eu la première dose, ce sera probablement bien plus tard, parce que nous ne pouvons pas rouvrir – vous le savez toutes et tous et vous l'entendez très largement – pour des problèmes d'acheminements de vaccins suffisants. Cela étant, globalement, nous sommes très largement en avance quand nous comparons avec d'autres départements ou d'autres territoires.

Il faut vraiment remercier surtout nos infirmiers, nos infirmières et nos médecins pour cet investissement extrêmement important. Certes, nous avons mis en place des moyens logistiques et humains, mais sans l'apport du personnel médical, il aurait été très difficile d'être aussi bien placé en termes de nombre de personnes déjà vaccinées dans ces conditions. Je tenais à le rappeler. Je remercie Thierry GAUTHRAY-GUYENET de l'avoir évoqué, parce que je pense que c'était une attente forte des personnes de plus de 75 ans. Nous avons vu au début les complexités pour avoir des rendez-vous, cela n'a pas été facile, mais il faut aussi rappeler que dans la difficulté à l'échelle du pays, en termes de nombre de personnes vaccinées, notre territoire est en avance. TF1 était justement hier sur ce centre pour valoriser probablement dans le week-end l'effort important fourni.

Je crois que pour notre bassin identifié autour de Louis PASTEUR, nous nous devons d'être particulièrement réactifs. Je suis désolé, je sais qu'habituellement, nous finissons nos Conseils Communautaires par un temps convivial, mais ce sera pour une autre fois. La Ville de Dole ne contribuera pas cette fois-ci.

M. le Président : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Il me reste à vous remercier très sincèrement pour votre patience et la qualité des débats. Je vous attends pour le prochain Conseil Communautaire. Merci à tous et bonne soirée.

La séance est levée à 21 heures 35.